



Ministère
de l'Équipement,
des Transports
et du Logement

Gouvernance

OCTOBRE 1999

Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction

GOUVERNANCE

dossier documentaire

DIRECTION GENERALE
DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION
CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'URBANISME
Arche de La Défense - 92055 Paris La Défense cedex
tél. +33 (0)1 40 81 11 78 - fax +33 (0)1 40 81 15 99 - cdu@dguhc.equipement.gouv.fr

Ce dossier documentaire, « Gouvernance », a été réalisé par le Centre de documentation de l'urbanisme (CDU) :

Nathalie HOLEC,
Association 4D - Dossiers et débats pour le développement durable,

Geneviève BRUNET-JOLIVALD
Centre de documentation de l'urbanisme.

La notion de « gouvernance » étant étroitement liée à celle de « développement durable », ce travail fait suite au dossier documentaire réalisé récemment sur le thème *Villes et développement durable* (HOLEC N., CDU, oct. 1998).

L'étude, documentaire et bibliographique, vise à faire le point sur l'ensemble des ouvrages et travaux relatifs à la « gouvernance » en général, en France et à l'étranger (principalement dans les pays industrialisés). Elle se compose d'une note de synthèse et d'une bibliographie sélective.

La note de synthèse fait d'abord le point sur la notion de gouvernance, sur sa genèse, sur ce qu'elle recouvre et sur les finalités de son utilisation. Par la suite, elle examine les problématiques de la gouvernance mondiale, de la « bonne gouvernance » et de la gouvernance urbaine. Cette analyse permet de voir qu'il existe deux conceptions opposées, extrêmes, de la gouvernance. Dans la première approche, la gouvernance peut être vue comme un instrument de renforcement de la libéralisation des économies (gouvernance des économies); dans la seconde, au contraire, la gouvernance est vue comme un outil permettant de rétablir ou de maintenir une cohésion territoriale (gouvernance des territoires). Le premier point de vue prévaut principalement dans les travaux portant sur l'ordre mondial et les relations internationales, le second essentiellement dans les réflexions sur la gouvernance urbaine.

La bibliographie n'est pas exhaustive. Elle vise à recenser au moins l'ensemble des travaux sur le sujet, disponibles en langue française et publiés au cours des dix dernières années. Les ouvrages ou articles très spécialisés, relevant par exemple de l'économie institutionnelle ou des sciences administratives, n'ont pas été sélectionnés, mais ils sont nombreux. L'ensemble de la littérature anglo-saxonne n'a pas non plus été référencée, compte tenu de son abondance.

Les références bibliographiques sont principalement extraites de la banque de données URBAMET. Elles sont consultables pour l'essentiel au

Centre de documentation sur l'urbanisme (CDU) - DGUHC
Arche de La Défense - 92055 Paris La Défense cedex
tél. 01 40 81 11 78 - fax 01 40 81 15 99 - cdu@dguh.centre-documentation-urbanisme.fr
(bibliothèque ouverte du mardi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 30)

Les autres références sont consultables notamment à

l'Association Dossiers et débats pour un développement durable (4D)
7, impasse Charles Petit - 75011 Paris
tél. 01 44 64 74 94 - fax 01 44 64 72 76 - association4d@globenet.org
(consultation sur rendez-vous)

sommaire

DE LA GOUVERNANCE DES ECONOMIES A CELLE DES TERRITOIRES

note de synthèse

1. QU'EST CE QUE LA GOUVERNANCE ?
2. ORDRE MONDIAL DE LA GOUVERNANCE
3. LA « BONNE GOUVERNANCE » :
l'exigence de profondes réformes institutionnelles
pour garantir la croissance et le développement
des pays soumis à l'ajustement structurel
4. LA GOUVERNANCE URBAINE

LA GOUVERNANCE

bibliographie

1. GOUVERNANCE SUPRA-NATIONALE
2. LA « BONNE GOUVERNANCE » :
réformes institutionnelles des pays en développement
3. GOUVERNANCE URBAINE, GOUVERNANCE LOCALE
dans les pays développés
4. APPROCHES TERRITORIALES DE LA GOUVERNANCE

localisation des documents

adresses utiles

**DE LA GOUVERNANCE DES ECONOMIES
A CELLE DES TERRITOIRES**

note de synthèse

introduction

Depuis quelques années, la gouvernance fait l'objet d'un grand nombre de travaux qui ont pour caractéristiques d'être très hétérogènes. En effet, ceux-ci relèvent de disciplines et de racines théoriques variées allant de l'économie institutionnelle aux relations internationales en passant par l'économie ou la sociologie des organisations, l'économie du développement, la science politique ou encore l'administration publique.

L'appropriation de cette notion par différents courants de pensée fait que le terme de "gouvernance" revêt aujourd'hui de multiples significations et se prête à de multiples usages. Le terme est ainsi associé à tout type de politique publique ou privée et décliné en fonction des différentes échelles territoriales d'intervention. Sont ainsi définies et étudiées les notions de gouvernance de l'emploi, de gouvernance des politiques monétaires, de gouvernance des entreprises, de gouvernance locale, de gouvernance mondiale, de gouvernance globale, de gouvernance des régions européennes, de gouvernance urbaine, pour ne citer que ces quelques exemples. Ces diverses interprétations renvoient en fait à des convictions idéologiques différentes, voire opposées.

La première partie de cette note vise donc à faire le point sur la notion de gouvernance, sur sa genèse, sur ce qu'elle recouvre et sur les finalités de son utilisation. Il est en effet possible, malgré l'absence d'unité dans les travaux, de dégager un "socle commun" sur lequel s'appuient les différentes approches développées en termes de gouvernance. Les trois parties suivantes, consacrées respectivement à la gouvernance mondiale, à la "bonne gouvernance" et à la gouvernance urbaine, visent à examiner le glissement qui s'opère d'une conception de la gouvernance centrée sur les économies à une conception axée sur les territoires, suivant la position idéologique adoptée. En effet, la gouvernance peut être vue comme un instrument de renforcement de la libéralisation des économies ou au contraire comme un outil permettant de maintenir ou de rétablir une cohésion territoriale. Le premier point de vue prévaut principalement dans les réflexions portant sur les relations internationales ; le second point de vue est plus fréquemment adopté dans les travaux sur la gouvernance urbaine. Nous avons donc choisi de rendre compte de ces deux types d'approche.

1. QU'EST-CE QUE LA GOUVERNANCE ?

UNE NOTION D'ORIGINE ECONOMIQUE

Le terme de "governance" est apparu il y a plus d'un demi-siècle chez les économistes américains. Ronald Coase, jeune économiste, publie en 1937 un article, "*The Nature of the firm*" dans lequel il explique que la firme émerge car ses modes de coordination interne permettent de réduire les coûts de transaction que génère le marché ; la firme s'avère plus efficace que le marché pour organiser certains échanges. Cette théorie, redécouverte dans les années 70 par les économistes institutionnalistes, et en particulier par Olivier Williamson, débouche sur des travaux qui définissent la gouvernance comme **les dispositifs mis en oeuvre par la firme pour mener des coordinations efficaces qui relèvent de deux registres : protocoles internes lorsque la firme est intégrée (hiérarchie) ou contrats, partenariat, usage de normes lorsqu'elle s'ouvre à des sous-traitants**¹. Le terme "corporate governance", qu'on peut traduire par gouvernance d'entreprises, va ensuite être utilisé dans les milieux d'affaires américains tout au long des années 80.

A la fin des années 80, la notion est importée dans les sciences politiques anglaises à l'occasion du financement par le gouvernement d'un programme de recherche sur le thème de la recomposition du pouvoir local. En effet, à partir de 1979, le gouvernement de Margaret Thatcher a mis en place une série de réformes visant à limiter le pouvoir des autorités locales, jugées inefficaces et trop coûteuses, par le renforcement de la centralisation et la privatisation de certains services publics. Le gouvernement local britannique n'a cependant pas disparu mais il s'est au contraire restructuré pour survivre aux réformes et aux pressions gouvernementales. Les chercheurs qui se sont penchés sur ces transformations des modes de gouvernement des institutions locales anglaises ont choisi le terme de "urban governance" pour qualifier leurs recherches. Ils ont ainsi souhaité se démarquer de la notion de "local government" associée au précédent régime décentralisé condamné par le pouvoir central. Par la suite, la notion de "urban governance" a été reprise par d'autres pays européens et s'est généralisée dans l'étude des pouvoirs locaux.

La notion de gouvernance fait par ailleurs son apparition à la fin des années 80 dans un autre champ, celui des relations internationales. Le terme de "good governance" est employé par les institutions financières internationales pour définir les critères d'une bonne administration publique dans les pays soumis à des programmes d'ajustement structurel. Les organismes de prêt internationaux préconisent par le biais de cette notion des réformes institutionnelles nécessaires à la réussite de leurs programmes économiques.

Le terme de gouvernance aurait donc été importé du monde de l'entreprise pour désigner des modes de coordination et de partenariat différents du marché mis en oeuvre au niveau du pouvoir politique.

¹ LORRAIN Dominique, *Administrer, gouverner, réguler*, in *Gouvernances*. in *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 80-81, déc. 1998, pp. 85

LA GOUVERNANCE POUR DESIGNER LES TRANSFORMATIONS DES FORMES DE L'ACTION PUBLIQUE

Bien que la notion de gouvernance soit employée par des courants de pensée différents avec des finalités différentes, il est possible de déterminer quels sont les éléments communs auxquels se réfèrent les différentes approches lorsqu'elles utilisent ce terme.

Le terme de gouvernance est apparu pour rendre compte des transformations des formes de l'action publique. La gouvernance se définit de manière générale comme *“ un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains ”*² ou encore comme *“ les nouvelles formes interactives de gouvernement dans lesquelles les acteurs privés, les différentes organisations publiques, les groupes ou communautés de citoyens, ou d'autres types d'acteurs, prennent part à la formulation de la politique ”*³. Dans son rapport daté de 1995, la Commission sur la gouvernance mondiale⁴ définit la gouvernance comme *“ la somme des différentes façons dont les individus et les institutions, publics et privés, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu de coopération et d'accommodement entre des intérêts divers et conflictuels. Elle inclut les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutoires tout aussi bien que les arrangements informels sur lesquels les peuples et les institutions sont tombés d'accord ou qu'ils perçoivent être de leur intérêt ”*⁵.

La gouvernance met l'accent sur plusieurs types de transformation des modalités de l'action publique :

- elle repose sur **une dénonciation du modèle de politique traditionnel qui confie aux seules autorités politiques la responsabilité de la gestion des affaires publiques**. Elle se distingue donc de l'idée classique du gouvernement. Le gouvernement se caractérise par la capacité de prendre des décisions et de pouvoir les appliquer en vertu d'un pouvoir coercitif légitime dont les institutions de gouvernement ont le monopole. Avec la notion de gouvernance, *“ le rôle surplombant de contrôle et de commandement, centré sur une construction institutionnelle est remis en cause au profit d'une approche plurale et interactive du pouvoir ”*⁶. Cette conception repose sur **l'hypothèse selon laquelle les sociétés connaissent actuellement une crise de la gouvernabilité**, des problèmes d'échec à gouverner ou encore une ingouvernabilité des systèmes. **La gouvernance apparaît alors comme la meilleure réponse possible aux contradictions engendrées par le développement politique et social**, comme un moyen de répondre à la crise par de nouvelles formes de régulation.

- elle met l'accent sur la multiplicité et la diversité des acteurs qui interviennent ou peuvent intervenir dans la gestion des affaires publiques. La crise de la gouvernabilité invite en effet les Etats, les collectivités territoriales, les organismes internationaux ou les différentes

² BAGNASCO Arnaldo et LE GALES Patrick, *Les villes européennes comme société et comme acteur*, in *Villes en Europe*, Ed. La Découverte, 1997, pp. 38 (CDU 35850)

³ MARCOU Gérard, RANGEON François, THIEBAULT Jean-Louis, *Les relations contractuelles entre collectivités publiques*, in *Le gouvernement des villes. Territoire et pouvoir*, Ed. Descartes & Cie, 1997, pp. 140 (CDU 35582)

⁴ La “Commission on Global Governance” a été créée en 1992 à l'instigation de Willy BRANDT. Elle regroupait une vingtaine de dirigeants ayant joué un rôle ou jouant un rôle au sein des Nations Unies et de l'Union européenne.

⁵ SMOUTS Marie-Claude, *Du bon usage de la gouvernance en relations internationales*, in *La gouvernance*. in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998, pp. 88 (CDU 37333)

⁶ GAUDIN Jean-Pierre, *La gouvernance moderne, hier et aujourd'hui : quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises*, in *La gouvernance*. in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998, pp. 51 (CDU 37333)

régions du monde à se tourner vers des interlocuteurs, tels que les organisations à but non lucratif, les entreprises privées et les citoyens, qui sont en mesure de trouver des solutions aux problèmes collectifs que rencontrent la société. **Ce faisant, la gouvernance attire l'attention sur le déplacement des responsabilités qui s'opère entre l'Etat, la société civile et les forces du marché lorsque de nouveaux acteurs sont associés au processus de décision et sur le déplacement des frontières entre le secteur privé et le secteur public.** Les autorités publiques qui s'en remettent davantage aux secteurs privé et associatif voient leur rôle modifié ; d'interventionnistes, elles doivent passer à un rôle de facilitateur, de stratège, d'animateur, de régulateur.

- **la notion de gouvernance met également l'accent sur l'interdépendance des pouvoirs associés à l'action collective. La gestion des affaires publiques repose sur un processus d'interaction/négociation entre intervenants hétérogènes.** *"Dans la nouvelle gouvernance, les acteurs de toute nature et les institutions publiques s'associent, mettent en commun leurs ressources, leur expertise, leurs capacités et leurs projets, et créent une nouvelle coalition d'action fondée sur le partage des responsabilités"*⁷. Cette interaction est rendue nécessaire par le fait qu'aucun acteur, public ou privé, ne dispose des connaissances et des moyens nécessaires pour s'attaquer seuls aux problèmes. La gouvernance implique donc la participation, la négociation et la coordination. Une large place doit être faite à l'espace public, *"celui dans lequel les différentes composantes de la société affirment leur existence, entrent en communication les unes avec les autres, débattent en exerçant leur pouvoir d'expression et de critique"*⁸. Ces négociations doivent permettre de dépasser les intérêts divers et conflictuels et éventuellement de parvenir à un consensus. La rationalité procédurale joue un rôle aussi important que la rationalité substantielle dans la mesure où l'accent est mis autant sur le processus de dialogue que sur le résultat de ce processus.

En résumé, la gouvernance trouverait donc son fondement dans un dysfonctionnement croissant de l'action publique qui dicterait l'émergence de nouveaux principes et de nouvelles modalités de régulation publique. Celles-ci consistent à associer à la gestion des affaires publiques des acteurs de toute nature, membres de la société civile, professionnels, citoyens, syndicalistes, au travers de processus de participation et de négociation qui doivent permettre de déboucher sur des objectifs et des projets communs. On peut toutefois légitimement se demander à quelles fins la notion de gouvernance est utilisée.

EFFICACITE CONTRE LEGITIMITE DES INSTITUTIONS POLITIQUES, LIBERALISATION CONTRE DEMOCRATISATION DES SOCIETES

La notion de gouvernance telle qu'elle apparaît dans l'ensemble de la littérature consacrée à cette question, **a, sans conteste, une valeur analytique.** Elle permet de mettre en lumière des phénomènes tels que la relativisation des frontières institutionnelles ou l'existence de mécanismes de coopération et de négociation dont l'ampleur ne peut être saisi par la notion de gouvernement. La notion de gouvernance **fournit donc un cadre conceptuel qui permet de penser et de comprendre l'évolution des processus de gouvernement.** Elle offre une nouvelle grille de lecture et d'analyse, un système de référence qui remet en question une grande partie des présupposés sur lesquels se fonde l'administration publique traditionnelle.

⁷ MERRIEN François-Xavier, *De la gouvernance et des Etats-providence contemporains*, in *La gouvernance*. in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998, pp. 62 (CDU 37333)

⁸ SMOUTS Marie-Claude, *Du bon usage de la gouvernance en relations internationales*, in *La gouvernance*. in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998, pp. 90 (CDU 37333)

La notion de gouvernance a par ailleurs une ambition à la fois descriptive, de caractérisation des formes émergentes de l'action publique et normative, de détermination de l'orientation des changements nécessaires.

Une des caractéristiques de la gouvernance est qu'elle possède un fort contenu politique voire idéologique, qui n'est pas toujours explicité par les auteurs des différents travaux sur le sujet. On peut distinguer en effet deux grandes approches de la gouvernance : une approche gestionnaire et une approche plus politique.

Dans la première approche, la gouvernance donne lieu à des travaux qui portent sur les politiques publiques, les nouveaux modes de coordination entre acteurs, les conditions de leur coopération et les principaux problèmes que ce partenariat soulève ou sur la définition des conditions de la bonne gouvernance. La gouvernance n'est alors envisagée que sous l'angle des modes de coordination permettant d'améliorer l'efficacité de l'action publique. C'est par exemple le cas des travaux menés par les économistes américains du "public choice" qui s'intéressent principalement au rapport coût/efficacité de l'action collective et recherchent, au niveau de l'Etat, de nouveaux principes d'action permettant d'améliorer son fonctionnement. La transformation des modes de régulation n'est justifiée que par des principes gestionnaires et utilitaristes : la modernisation des structures de gouvernement est une nécessité compte tenu de leur relative inefficacité et des gaspillages financiers auxquelles elles conduisent en période de restrictions budgétaires.

A une conception que l'on peut qualifier de restrictive de la gouvernance, répond une seconde acception plus large. La gouvernance est appréhendée par d'autres auteurs comme allant au-delà de ces aspects instrumentaux dans la mesure où, derrière la transformation des manières de faire, se profile la question des luttes de pouvoir, de la légitimité de ceux qui sont associés au processus de décision, de l'émergence ou de la disparition d'acteurs politiques c'est-à-dire de niveaux significatifs de l'organisation sociale et politique.

La gouvernance permet alors de rendre compte de l'articulation de régulations, de "*processus politiques et sociaux d'intégration, d'élaboration de projets collectifs, d'agrégation de différents intérêts recomposés et représentés sur une scène extérieure*"⁹ (Patrick Le Galès). La notion de gouvernance permet d'aller au-delà des problèmes de coordination et d'efficacité en intégrant une dimension politique et sociale. La réflexion porte non plus seulement sur les modes les plus efficaces et efficients du management de la société mais aussi sur l'exercice du pouvoir et de la domination. **On passe ainsi de la question de la gouvernance de l'économie, développée par les économistes institutionnels ou la sociologie des organisations, à la gouvernance des territoires qui intéresse la sociologie et la science politique.**

A cette grille d'analyse se superpose une autre lecture de la gouvernance en termes de positions idéologiques ; la notion recouvre des choix idéologiques différents et parfois même opposés. Il n'existe pas de position commune sur les finalités de la gouvernance. La gouvernance constitue pour certains un instrument au service de la poursuite de la libéralisation des sociétés dans la mesure où elle consiste à limiter le rôle des gouvernements et à faire entrer dans le processus de décision des acteurs non-gouvernementaux en privatisant les entreprises et certains services publics, en dérégulant et en déréglementant. Les tenants d'une approche "économiste", gestionnaire de la gouvernance dissimulent fréquemment leurs intentions qui ne sont autres que l'extension du marché capitaliste. Pour d'autres, principalement ceux qui développent une approche en

⁹ CAILLOSSE Jacques, LE GALES Patrick, LONCLE-MORICEAU Patricia, *Les sociétés d'économie mixte locales*, in *Le gouvernement des villes. Territoire et pouvoir*, Ed. Descartes & Cie, 1997, pp. 24 (CDU 35582)

termes de pouvoir, la gouvernance est perçue comme une voie ouverte à la démocratisation du fonctionnement étatique, à la mobilisation civique et aux initiatives locales et citoyennes.

En définitive, la notion de gouvernance offre une grille d'interprétation nouvelle du politique et des relations entre les institutions et le politique non-institué. Cette grille d'analyse est appliquée à tous les processus de gouvernement, du gouvernement mondial au gouvernement local et concerne les pays développés comme les pays en développement. Suivant les choix idéologiques qu'elle recouvre, la gouvernance consiste à réformer les institutions politiques pour limiter les entraves au bon fonctionnement du marché (conception dominante dans le champ des relations internationales) ou au contraire à renforcer les mécanismes de régulation pour lutter contre les effets du libéralisme et en particulier contre la décohésion sociale (conception dominante en matière de gouvernance urbaine).

2. ORDRE MONDIAL ET GOUVERNANCE

La gouvernance a fait son entrée dans le champ des relations internationales à travers les notions de gouvernance mondiale et de gouvernance globale. La construction d'un système de gouvernance mondial permettrait de pallier l'incapacité des Etats-nations et des organisations internationales actuelles à faire face aux demandes de la société. Cependant, telle qu'elle est conçue par les institutions internationales, cette conception de la gouvernance rencontre de nombreuses oppositions car elle est basée sur une vision néo-libérale du développement.

CRISE DE LA SOUVERAINETE ETATIQUE ET DES MECANISMES DE REGULATION INTERNATIONALE : UN ORDRE MONDIAL BOULEVERSE

Les structures de la politique internationale ont été ébranlées en profondeur d'une part par la fin de la guerre froide et d'autre part par le processus concomitant de mondialisation des échanges et des finances. L'effondrement du mur de Berlin et la désintégration de l'URSS ont ouvert la voie à l'hégémonie du marché capitaliste et ont permis aux théories économiques libérales de triompher au niveau mondial. La libéralisation des échanges, la dérégulation des marchés monétaires et financiers, l'évolution des modes de production, les progrès des systèmes d'information et de communication, l'emprise croissante des entreprises transnationales ont, pour leur part, conduit à renforcer le processus d'intégration régionale au niveau mondial (Union européenne, ALENA, MERCOSUR, APEC). Les mécanismes de coopération internationale et l'interdépendance des pays de l'OCDE notamment ont connu un développement plus fort. Par contre, d'autres Etats se sont dans le même temps effondrés, décomposés et ont été la proie de désordres politiques, de guerres civiles et de tragédies humanitaires plus particulièrement en Afrique, dans l'ex-URSS et dans l'ex-Yougoslavie.

L'émergence d'une économie et d'une société mondialisées et la fin de la guerre froide remettent en cause d'une part la capacité des Etats-nations à faire face à ces bouleversements et d'autre part les institutions internationales héritées de l'après-guerre.

Les gouvernements seraient désormais dans l'impossibilité de remplir leur mission du fait de la complexification des sociétés modernes, de l'apparition de sous-systèmes fragmentés, de l'incertitude liée à l'avenir, de la crise de la représentation politique, de la participation, de la légitimité des instances politiques (cf. 4. *LA GOUVERNANCE URBAINE* pour plus de détails) et seraient dans l'obligation de s'intégrer davantage dans un ensemble plus vaste pour pouvoir répondre aux nouvelles préoccupations.

Sur le plan international, la désintégration de l'empire soviétique a fait naître l'espoir de voir émerger un nouvel ordre mondial à partir notamment d'une réforme du réseau d'organisations intergouvernementales mis en place à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour éviter que la planète ne replonge dans un nouveau conflit. Ces organisations intergouvernementales (OIG) se classent en trois catégories : les institutions internationales telles que le FMI ou la Banque Mondiale, les organisations multilatérales telles que l'OCDE et les organisations à vocation universelle comme les Nations Unies et ses organes subsidiaires (UNESCO, FAO, ...).

L'ensemble de ces organisations présente aujourd'hui deux faiblesses majeures ¹⁰ : l'absence de principes directeurs et l'absence de positions communes quant aux règles de prise de décision interne. L'ordre international est en effet aujourd'hui dominé par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et surtout par les Etats-Unis, seule superpuissance mondiale à s'être imposée, par défaut, après la chute du mur de Berlin et de ce fait garant presque exclusif de la paix dans le monde. Les OIG sont en fait devenues l'instrument de la volonté aléatoire de ces cinq grandes puissances et principalement de celle du gouvernement américain. En l'absence d'un corpus de lois internationales claires à faire respecter, tout ce passe comme si les Nations Unies étaient utilisées de manière sélective pour défendre au coup par coup les intérêts de ces puissances. Comme le souligne Kimon Valaskakis, il en résulte un désordre institutionnel, la fonction de prévention de crise restant absente et les surprises stratégiques se multipliant. La légitimité de ces organisations est d'autre part remise en cause car les méthodes de fonctionnement, de financement et surtout les règles de prise de décision sont controversées.

En dépit des problèmes évoqués, les espoirs de réformes des institutions internationales ont jusqu'à présent été déçus. Pourtant de nouvelles menaces mondiales et planétaires apparaissent appelant un nouveau mode de régulation collectif ou une rénovation des institutions existantes. Ces nouvelles menaces sont la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles, les risques technologiques, la prolifération des armes nucléaires ou encore les changements démographiques, sans parler des nombreux conflits qui peuvent se déclencher dans le monde.

C'est en réponse à cette crise de la gouvernabilité au niveau supranational que se sont développés des travaux et des réflexions autour de la notion de gouvernance globale. Ces travaux, émanant des instances internationales, ne traitent que de l'aspect technocratique, administratif de la gouvernance. Cette approche suscite de nombreuses critiques de la part de ceux qui ont une perception plus large de la gouvernance et souhaiteraient voir développer des réflexions sur les enjeux de pouvoir liés à l'émergence de mécanismes de régulation informelle et aux réformes des institutions internationales.

DES TRAVAUX SUR LA GOUVERNANCE MONDIALE OU GLOBALE QUI NEGLIGENT LES ENJEUX POLITIQUES

La notion de gouvernance mondiale ou globale a suscité un grand nombre de travaux qui s'inscrivent dans le prolongement des études sur les régimes et les institutions internationales. Ces travaux relèvent de deux catégories : soit une réflexion analytique sur le système international présent, soit une réflexion normative sur un système de gouvernance mondiale qu'il conviendrait de construire.

Les travaux descriptifs mettent l'accent sur les pratiques développées hors Etat et hors organisations intergouvernementales, institutions qui ne sont pas les seuls supports et promoteurs de l'ordre mondial et de régimes de coopération. Ils rendent compte de l'émergence de modes de régulation informels, des processus de négociation associant les Etats, les organisations intergouvernementales, les entreprises transnationales, les fondations privées, les groupes de pression nationaux ou encore les coalitions d'ONG. Ils mettent à jour ce que James Rosenau a appelé une "gouvernance sans gouvernement", c'est-à-dire une société internationale qui s'institutionnalise de plus en plus et a recours à d'innombrables mécanismes de régulation tout en étant dépourvu d'instance supranationale.

¹⁰ VALASKAKIS Kimon, *Mondialisation et gouvernance*, in *Futuribles*, n° 230, avril 1998, pp. 5-28

Dans ce cadre, la gouvernance est interprétée de deux façons différentes. Certains auteurs assimilent la gouvernance à un système de normes et non à un processus¹¹ ; la gouvernance surgirait d'un accord ou d'un consensus sur des valeurs communes, des objectifs communs dégagés au cours de négociations transnationales associant les Etats mais aussi des acteurs privés et associatifs. **Pour d'autres**, dans des domaines tels que le contrôle du système monétaire international ou la gestion de la dette des pays en développement, qui sont des questions pouvant être analysées en termes de gouvernance, **il n'y a pas de normes et de règles vers lesquelles les attentes des acteurs convergent mais des mécanismes de dialogue qui assurent la participation des acteurs principaux**. La gouvernance consiste alors à regarder comment se déroule le mécanisme de "régulation conjointe" par un jeu permanent d'échanges, de négociations, d'ajustements mutuels plutôt que de regarder comment les acteurs ont la capacité de définir les règles du jeu et déterminent les résultats d'une négociation dans des secteurs clés de la vie internationale. La gouvernance est alors considérée comme un processus d'accommodement entre de multiples parties défendant chacune leurs intérêts. Elle permet donc d'étudier des mécanismes souples, non standardisés, des configurations molles en recomposition permanente et non des phénomènes fixés, attendus comme le sont par exemple les régimes.

Le schéma de la gouvernance est utilisée notamment pour décrire les mécanismes de coopération transnationales et les réseaux d'intégration transnationale (Union européenne, ALENA,...) échappant au contrôle direct des Etats qui sont en cours de constitution. Il permet aussi par exemple d'analyser le processus à l'oeuvre dans les dernières grandes conférences organisées par l'ONU ces dix dernières années : conférence du Caire sur la population, conférence de Pékin sur les femmes, conférence d'Istanbul sur l'Habitat, etc. Ces conférences réunissent un grand nombre d'acteurs issus de tous les horizons et s'inscrivent dans un long processus d'accommodement et de recherche d'un référentiel commun. Elles aboutissent en général à un discours international structuré autour de quelques concepts clé comme le développement durable ou la protection des enfants qui finissent par s'imposer sous forme de contraintes nouvelles à l'action publique, étatique et internationale.

Sur le plan normatif, les principales réflexions émanent de la "Commission on Global Governance", la Commission sur la gouvernance globale, créée en 1992 à l'instigation de Willy Brandt. Sa mise en place résulte de la conviction d'un certain nombre de personnalités du monde politique, après la chute du mur de Berlin et les événements qui l'ont suivis, de la nécessité de mener une réflexion urgente sur la façon dont serait organisée la vie mondiale dans un monde complètement nouveau. Ses travaux n'ont cependant pas eu le retentissement de ceux menés par exemple par Madame Gro Harlem Brundtland, premier ministre norvégien, sur la question du développement durable, car la naissance de cette commission a suscité la méfiance de l'ONU qui y a vu une possible remise en cause de son travail.

¹¹ Pour James ROSENAU, "la gouvernance mondiale inclut tous les systèmes de règles, de contrôle et de gestion ayant des répercussions internationales qui peuvent exister dans l'humanité à un moment donné, à quelque niveau que se soit, de la famille à l'organisation internationale, ou bien encore, les innombrables systèmes de règles produits par la prolifération des réseaux dans un monde de plus en plus interdépendant".

La gouvernance mondiale, globale, constituerait la réponse à apporter à la crise de la gouvernabilité que rencontre le système international. **Cependant, la vie politique telle qu'elle est envisagée par la commission se résume à une gestion technocratique des affaires publiques.** Selon Pierre de Senarclens, la Commission est composée de personnalités qui ont intérêt à défendre le statu quo. C'est pourquoi ne sont avancées que des propositions insignifiantes sur la réforme du système des Nations Unies ; la nécessaire participation des ONG, des mouvements des citoyens et des entreprises à la gouvernance est simplement soulignée, sans que ne soient examinées la hiérarchie entre ses acteurs, les rapports de force et d'autorité qui les relient ou leur influence politique. La commission "*tend à penser la politique internationale comme une entreprise à l'édifice duquel tous les acteurs, grands et petits, apporteraient leur contribution, en vue de finalités utilitaires et consensuelles*". Il apparaît comme normal que, compte tenu de l'incapacité des gouvernements à assumer certaines fonctions, celles-ci soient prises en charge à un niveau supranational par d'autres instances qui font appel à de nouveaux acteurs. Ainsi, l'irruption des entreprises transnationales dans le champ de la vie publique est considérée comme une évolution positive permettant de suppléer aux carences gouvernementales. C'est au nom d'une plus grande efficacité de l'action publique que ce type de régulation s'impose. **Cependant en l'absence d'institutions internationales réformées et donc capables de prendre le relais de souveraineté étatique défailante, le seul régulateur social demeure les forces du marché. C'est sur lui que misent les institutions internationales en place.**

Cette conception de la gouvernance mondiale est vivement critiquée par plusieurs auteurs.

UNE CERTAINE CONCEPTION DE LA GOUVERNANCE MONDIALE REMISE EN CAUSE

En limitant la gouvernance à une approche utilitaire, gestionnaire, on passe sous silence l'analyse des intérêts socio-politiques, des rapports de pouvoir et d'hégémonie, des conflits politiques qui marquent l'évolution des relations internationales. Les questions liées à la souveraineté telles que "qui est en droit de commander ?", "selon quelles modalités ?", "dans le cadre de quelle structure de participation politique ?" sont évincées au profit de questions ayant trait aux modes de régulation en tant que tels. Les questions relatives aux Etats qui ne participent pas au processus, à la coordination entre les différents sous-systèmes fonctionnels et à la finalité de la gouvernance ne sont pas posées. Or, ces questions peuvent remettre en cause la notion de gouvernance mondiale telle qu'elle est conçue par les organisations internationales.

En effet, pour Marie-Claude Smouts ¹², **on ne peut pas parler de gouvernance mondiale dès lors que la régulation internationale se fait entre un nombre limité d'Etats, de sociétés privées et d'élites partageant le même code de communication, celui du libre-échange et de la conception occidentale des droits de l'homme.** De nombreux Etats sont en effet exclus de la construction de l'ordre mondial. La gouvernance globale qui est définie par la Commission du même nom comme "*la somme des différentes façons dont les individus et les institutions, publics et privés, gèrent leurs affaires communes*" est encore moins avérée car elle suppose que soit mise en place une organisation centralisée guidée par des principes d'action commun comme l'équité, la sécurité ou la redistribution. Or, pour l'auteur, la gouvernance repose au contraire sur une prolifération de modes d'organisation, de

¹² SMOUTS Marie-Claude, *Du bon usage de la gouvernance en relations internationales*, in *La gouvernance*. in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998, pp. 85-94 (CDU 37333)

niveaux et d'instances de décision. Rien n'indique que l'ensemble de ces configurations ne débouche sur un programme d'action cohérent répondant aux objectifs de toute l'humanité.

De même, la gouvernance exige la participation des citoyens aux affaires publiques et le contrôle des détenteurs du pouvoir politique. **L'émergence sur la scène politique des ONG, des experts et des bureaucraties transnationales, des réseaux locaux et régionaux nécessite que soient développées des réflexions sur les procédures de participation politique et de contrôle des instances du pouvoir.** Enfin, les finalités de la gouvernance mondiale, à savoir la suppression des entraves au libre fonctionnement du marché au niveau mondial, ne sont pas explicitées. Pour la Commission, la politique se résume à la gestion des interdépendances économiques et la logique néo-libérale et les pratiques qui s'en inspirent sont considérées comme relevant du mouvement inexorable de l'histoire et assimilées à la dynamique de la modernité.

En définitive, la notion de gouvernance mondiale devrait permettre de réfléchir sur le rôle des acteurs non-étatiques dans les mécanismes de régulation politique mais aussi aux rapports d'autorité et de pouvoir. Or, la problématique de la gouvernance mondiale a été accaparée par des institutions internationales qui en ont fait un outil au service de l'idéologie néo-libérale. Il y a cependant de la place pour de nouvelles études sur la gouvernance qui posent le problème d'institutions internationales mieux adaptées aux évolutions du monde contemporain. De nouvelles institutions devraient voir le jour pour gérer et prévenir les conflits, rétablir et maintenir la paix dans le monde, promouvoir et protéger les droits élémentaires ou, de manière plus prosaïque, assurer la stabilité économique et lutter contre les effets d'une spéculation effrénée. Ceci nécessite peut-être la mise en place de mécanismes de régulation qui restaurent certaines entraves au libre fonctionnement du marché.

3. LA “ BONNE GOUVERNANCE ” : **l'exigence de profondes réformes institutionnelles** **pour garantir la croissance et le développement** **des pays soumis à l'ajustement structurel**

Les réflexions en termes de gouvernance, développées dans le champ des relations internationales, ont été appliquées plus spécifiquement au champ des relations avec les pays en développement.

DES PROBLEMES POLITIQUES ENONCES EN TERMES TECHNIQUES **PAR LES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES**

Le terme de gouvernance est apparu à la fin des années 80 dans le vocabulaire de la Banque Mondiale, à l'occasion de bilans sur la politique d'ajustement structurel menée depuis 1980. Confrontés aux échecs répétés des programmes économiques d'inspiration néo-libérale mis en place par les institutions financières internationales dans un ensemble de pays en voie de développement, les experts incriminent le cadre politico-institutionnel défailant de ces pays et recommandent d'agir en amont sur leur mode de gouvernement. Selon les experts, ce sont ces distorsions d'ordre politique qui sont à l'origine de la plupart des problèmes économiques rencontrés en Afrique, en Amérique Latine, en Europe orientale ou encore dans les pays de l'Est.

Les institutions financières internationales ont en effet pris conscience qu'il était impossible de tout régler par des réformes économiques et de continuer à reléguer les questions politiques et sociales au second plan dans le débat sur le développement. Peu à peu, il est apparu qu'aucun projet économique ne pouvait aboutir sans une légitimité politique et une efficacité minimum des institutions politiques. Le politique a donc bien vite été perçu comme un obstacle au bon fonctionnement des marchés et d'une manière générale à la progression du libéralisme dans ces pays.

Pour s'occuper de questions d'ordre politique, la Banque Mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et les banques régionales de développement ont cependant dû contourner un obstacle de taille, celui de leur statut qui leur interdit expressément d'intervenir dans le champ politique¹³. Pour pouvoir agir sur des questions hors de leur compétence, mais ayant des incidences fortes sur le succès des programmes de prêt, les institutions financières internationales ont fait appel à la notion de gouvernance. Celle-ci présente l'avantage de libeller en termes techniques des problèmes éminemment politiques et donc d'éviter de parler de “réforme de l'Etat” ou de “changement social et politique”. Les organismes de prêt internationaux ont ainsi trouvé une parade leur permettant d'échapper aux critiques les accusant d'outrepasser leurs compétences ou condamnant leur ingérence dans la politique intérieure et l'administration des pays emprunteurs.

Un volet “bonne gouvernance” a donc été introduit dans les programmes des organismes internationaux de financement. Des réformes institutionnelles ont été préconisées au côté des programmes économiques néo-libéraux et justifiées par la poursuite du développement

¹³ HEWITT DE ALCANTARA Cynthia, *Du bon usage du concept de gouvernance*, in *La gouvernance*. in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998, pp. 112 (CDU 37333)

économique ; ces réformes ont été promues non pas pour que s'affirment les considérations sociales et politiques sur l'économique mais bien pour rendre ces programmes plus efficaces. D'ailleurs, le Président de la Banque Mondiale en 1991 affirme, dans la préface d'un des textes clés de cette institution sur la question, *“ qu'une gestion du secteur publique efficace et transparente est un point crucial de l'efficacité, à la fois des marchés et des interventions gouvernementales, et partant de là du développement économique. ”*

LES PRESCRIPTIONS LIEES A LA “ BONNE GOUVERNANCE ” : LA DEFINITION D'UN NOUVEAU MODELE POLITIQUE POUR LES PAYS EMPRUNTEURS

La gouvernance n'a jamais fait l'objet de définition précise dans le contexte des politiques de développement. La Banque Mondiale traduit la gouvernance comme *“ la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement ”*. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE, dont les travaux se sont inscrits dans la mouvance de ceux de la Banque Mondiale, la définit comme *“ l'utilisation de l'autorité politique et l'exercice du contrôle en rapport avec la gestion des ressources d'une société en vue du développement économique et social ”*.

La notion est en fait utilisée de façon quasi exclusivement normative par les organismes de prêt internationaux pour désigner les institutions, les pratiques et les normes politiques nécessaires, en théorie, à la croissance et au développement économique des pays emprunteurs. La Banque Mondiale énonce quatre conditions à l'établissement de la bonne gouvernance : l'instauration d'un Etat de droit qui garantisse la sécurité des citoyens et le respect des lois (indépendance des magistrats), la bonne administration qui exige une gestion correcte et équitable des dépenses publiques, la responsabilité et l'imputabilité (accountability) qui imposent que les dirigeants rendent compte de leurs actions devant la population et enfin la transparence qui permet à chaque citoyen de disposer et d'accéder à l'information ¹⁴.

L'Etat de droit est ici au coeur de la bonne gouvernance. Il s'agit de mettre en place *“ un système de règles qui soient réellement appliquées et d'institutions qui fonctionnent vraiment et assurent une application appropriée de ces règles ”*. Pour cela, il est nécessaire que la vie publique soit *“ moralisée ”*, c'est-à-dire que les dirigeants politiques soient désormais responsables de leurs actes devant les citoyens, et donc que soit engagée la lutte contre la corruption. La bonne administration publique implique certes plus d'efficacité mais aussi plus de morale. La gouvernance est en fait fondée sur un ensemble de règles de morale publique. Elle ne se limite donc pas à définir le rôle de l'Etat par rapport au marché mais traite également de l'éthique du gouvernement.

Les conditions posées par la Banque Mondiale, conditions qui déterminent l'octroi des prêts, impliquent plusieurs types de réformes à même de faciliter l'application et la réussite des programmes macro-économiques. Les programmes de réformes qui ont été financés ces dernières années par la Banque Mondiale sous la rubrique *“ bonne gouvernance ”* ont trait à l'amélioration de la gestion du secteur public (réforme de la fonction publique), au perfectionnement des méthodes de comptabilité et de vérification des comptes, à la décentralisation de certains services publics, à la privatisation d'entreprises publiques, à la mise en place d'infrastructures juridiques et judiciaires compatibles avec l'entreprise privée.

¹⁴ SMOUTS Marie-Claude, *Du bon usage de la gouvernance en relations internationales*, in *La gouvernance*. in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998, pp. 88 (CDU 37333)

Le modèle politique dessiné par ces réformes vaut pour l'Etat central mais s'applique aussi aux niveaux infra-nationaux. Compte tenu des enjeux décisifs que présentent les villes, métropoles économiques, capitales administratives et villes portuaires du point de vue de l'économie libérale, tout un discours sur la gouvernance urbaine est développé parallèlement au thème de la décentralisation (cf. 4. LA GOUVERNANCE URBAINE).

LIMITER LE ROLE DE L'ETAT ET S'APPUYER SUR LA SOCIETE CIVILE ET LES ACTEURS PRIVES

Le but affiché par la Banque Mondiale et, à sa suite, par toutes les agences de coopération, le PNUD et les bailleurs de fonds bilatéraux est clair : il s'agit de limiter les prérogatives de l'Etat et de renforcer les acteurs de la société civile. Le rôle unique de l'Etat est cependant reconnu ; il doit assurer un fonctionnement efficace du marché, notamment en protégeant la propriété privée et la sécurité des investissements, et mettre en place des mesures correctives lorsqu'il est défaillant. Par ailleurs, l'Etat seul est en mesure de fournir des services publics tels que l'éducation, la santé et les infrastructures essentielles.

En fait, les organismes de financement internationaux ont eu tendance, dans leur discours, à opposer de façon artificielle l'Etat à la société civile. Ils ont laissé entendre que l'affaiblissement de l'Etat était nécessaire à l'émergence d'une société civile, capable de prendre part à la réforme d'institutions politiques figées. La privatisation et la décentralisation ont été présentées comme permettant de renforcer l'esprit d'initiative des populations, leur autonomie et leur participation au développement de leur pays. Les réformes institutionnelles recommandées au nom de la bonne gouvernance ont donc été associées de manière quelque peu abusive à la défense de la démocratie. Les quatre conditions énoncées par la Banque Mondiale sont présentées comme un moyen de faire progresser davantage la démocratie dans les pays emprunteurs.

Les institutions bilatérales des pays de l'OCDE ont d'ailleurs apporté leur soutien à de nombreux groupes au sein de la société civile des pays en développement, ce qui a permis de crédibiliser l'idée selon laquelle le mouvement de démocratisation allait prendre de l'ampleur dans plusieurs pays du tiers-monde. Mais les initiatives que l'aide étrangère a financées ont surtout été des initiatives d'auto-organisation des populations pour lutter contre la pauvreté et le dénuement générés par les crises économiques. Ces stratégies de survie qui s'organisent au niveau des quartiers (soupe populaire, bénévolat dans des dispensaires, des centres de soins infantiles,...) visent à pallier l'absence de soutien public permanent. Il est cependant difficile d'assimiler ces efforts et initiatives à l'émergence d'une société civile nouvelle, comme ont tendance à le faire les organismes prêteurs.

D'autre part, il ne faut pas oublier que les prêts font l'objet d'accords et de contrats soumis à conditions (réformes institutionnelles) entre la Banque et le gouvernement d'un pays sans qu'il y ait d'interrogation sur la légitimité de l'action publique de ce gouvernement, c'est-à-dire sur le contrat qui unit le gouvernement à son peuple. Comme l'écrit Annick Osmont ¹⁵ : *“ il y a bien un contrat ici, mais celui-ci est établi de manière extra-territoriale, entre un gouvernement agissant dans le meilleur des cas de manière technocratique, et un organisme multilatéral agissant au nom d'une logique de développement exogène ”*.

¹⁵ La “gouvernance”. Concept mou, politique ferme, in *Gouvernances*. in *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 80-81, déc. 1998, pp. 25

Pour Marie-Claude Smouts, “le concept de gouvernance est lié à ce que les grands organismes de financement en ont fait : un outil idéologique pour une politique de l’Etat minimum ”¹⁶ .

¹⁶ SMOUTS Marie-Claude, *Du bon usage de la gouvernance en relations internationales*, in *La gouvernance*. in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998 (CDU 37333)

4. LA GOUVERNANCE URBAINE

Au contraire des approches développées précédemment dans le cadre de réflexions sur la gouvernance mondiale et la bonne gouvernance, un certain nombre d'auteurs travaillant sur la problématique des villes ont résolument opté pour une vision territoriale de la gouvernance. Celle-ci permettrait non pas de faire le jeu du marché mais au contraire de lutter contre ses méfaits, les mécanismes de régulation publique en place ne permettant plus d'y faire face. Le constat est donc le même - il existe une crise de la gouvernabilité - mais le remède est différent - la gouvernance permettrait d'assurer la cohésion d'un territoire.

L'ÉPUISEMENT DES FORMES TRADITIONNELLES D'ACTION PUBLIQUE

Comme nous l'avons déjà évoqué, l'hypothèse sous-jacente à l'idée de gouvernance est l'existence d'une crise de la gouvernabilité des sociétés. Les gouvernements institués, ceux des Etats comme ceux des communes, auraient perdu leur capacité d'action du fait des mutations en cours dans la société. La mondialisation des marchés et de la production, la globalisation financière, la puissance accrue d'entreprises devenues transnationales ont en effet des répercussions que ne parviennent plus à gérer les pouvoirs publics.

Ainsi, la mondialisation des échanges s'accompagne d'un creusement des écarts entre population riche et population pauvre que ce soit à l'échelle internationale ou nationale. Les Etats-nations semblent impuissants à maîtriser ces tendances, à freiner ces évolutions qui débouchent sur un chômage accru dans les pays occidentaux et sur l'apparition de situations de grande pauvreté. Les Etats ne parviennent plus, à l'intérieur de leur frontière, à assurer une redistribution des richesses susceptibles de réduire ces inégalités et à assurer la cohésion sociale.

La gouvernabilité des Etats est mise à mal par un processus de fragmentation qui touche à la fois l'espace, les groupes sociaux et les activités et se rencontre à toutes les échelles spatiales, de la ville au pays. Il se manifeste, sur le plan spatial, par des déséquilibres territoriaux tels que la concentration des populations dans les zones urbaines ou encore l'étalement et le mitage de la ville. Sur le plan social, il se traduit par la multiplication des catégories de population ; la société agrège désormais des populations très différentes aux intérêts de plus en plus diversifiés et donc aux exigences variées et contradictoires.

Le processus d'éclatement touche enfin les acteurs de la société ; on assiste en effet à une multiplication des organismes, des réseaux, des agences, des institutions qui interviennent sur un territoire et à l'accroissement du nombre des sous-systèmes. De plus en plus de décideurs aux intérêts et aux systèmes de valeur divergents voire opposés entrent en jeu. Cette superposition d'acteurs conduit à un émiettement du pouvoir sur un plan horizontal mais aussi sur un plan vertical puisqu'interviennent sur un même territoire des autorités politiques de différents niveaux administratifs. Ce processus de fragmentation fait du système territorial une organisation de plus en plus complexe donc de plus en plus difficile à gérer.

A la complexité des sociétés s'ajoute le problème de l'incertitude qui caractérise l'avenir. Il devient de plus en plus difficile pour les pouvoirs publics de prendre des décisions dans un univers non stabilisé où il est malaisé de prévoir les conséquences d'une action, d'anticiper les évolutions futures. Il s'agit de parvenir à garder un cap malgré un contexte mouvant ce qui implique de posséder de fortes capacités d'adaptation et de s'engager dans des actions qui ne créent pas d'irréversibilités.

Ce que l'on peut qualifier de " crise du politique " se double d'une crise de la citoyenneté. Les populations ont pris conscience des limites des institutions politiques et de l'impuissance des responsables politiques. Les discours politiques apparaissent comme peu convaincants et les politiques publiques sont souvent jugées inopérantes face aux grands problèmes contemporains. Les citoyens se sentent également peu écoutés et peu associés aux décisions qui les concernent. Le pouvoir politique est accusé d'être déconnecté de la société civile. La globalisation a, d'autre part, tendance à bouleverser les repères des citoyens, à modifier les cadres d'appartenance dans lesquels se sont organisées les sociétés européennes. Les citoyens manifestent donc une certaine inquiétude vis-à-vis d'un passé perdu et d'un futur inconnu, porteur d'insécurité ¹⁷.

La mondialisation des échanges, la complexité accrue des sociétés liée à leur fragmentation, l'imprévisibilité de l'avenir, la déconnexion entre autorités politiques et citoyens expliqueraient la défaillance des modèles traditionnels d'action publique. Les pouvoirs publics seraient dans l'obligation d'adapter leur mode d'action publique afin de répondre aux défis qui ont pour nom chômage, fracture sociale, peur de l'avenir et désappartenances sociales. L'importance de ces enjeux au niveau local et plus particulièrement au niveau urbain explique l'intérêt que suscite la notion de gouvernance urbaine et donc le nombre importants de travaux qui ont été développés dans ce sens.

LES ENJEUX DE LA GOUVERNANCE URBAINE

La crise de la gouvernabilité qui touche les autorités politiques a eu un grand retentissement au niveau du pouvoir local car celui-ci connaît depuis plus de 15 ans des évolutions institutionnelles importantes dans l'Europe tout entière. Les réformes de décentralisation qui ont permis une relative émancipation des collectivités locales vis-à-vis de l'Etat d'un côté et l'évolution de l'économie mondiale et la constitution de l'Union européenne qui ont affaibli le pouvoir des Etats de l'autre ont fait naître une mobilisation politique et sociale territorialisée. Les autorités locales en général et les villes et les métropoles en particulier ont vu croître, de ce fait, leur pouvoir et leur puissance politique et économique.

Cette montée des pouvoirs locaux urbains et l'importance de leur rôle ont été reconnues à la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement mais surtout à Istanbul, au cours de la Conférence sur les établissements humains. Les villes sont devenues le lieu de concentration de la population qui y vit à plus de 80% (pour les pays développés) et des richesses puisqu'elles sont le lieu principal de l'activité économique ; elles sont désormais le moteur du développement économique des pays. Par ailleurs, la concentration urbaine et la métropolisation affectent les écosystèmes naturels et constituent une menace pour l'environnement à l'échelle mondiale ; l'avenir écologique de la planète se joue dorénavant en grande partie dans les villes. Enfin, le phénomène de fragmentation sociale, le développement de l'exclusion, de la marginalisation se manifestent de façon prégnante dans les villes.

¹⁷ CAVALLIER Georges, *Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union européenne*, pp. 17-20 (CDU 38357)

Les enjeux essentiels attachés à l'urbain expliquent l'importance qu'ont pris les réformes de décentralisation pour les grandes villes et les agglomérations. Celles-ci sont sans conteste les grands bénéficiaires de ces réformes. Selon Patrick Le Galès¹⁸, la décentralisation a consacré la différence entre le gouvernement urbain et le gouvernement rural. L'étude du gouvernement des villes suscite donc un intérêt plus grand parce que ses transformations s'écartent du modèle général de système local et que les enjeux liés à la ville sont forts. Ceci explique pourquoi la problématique de la gouvernance urbaine a fait une percée plus forte dans les travaux que la gouvernance locale. Les villes sont devenues le lieu privilégié de l'innovation sociale et politique, notamment dans le domaine de la gestion des affaires publiques, en réponse à la crise de la gouvernabilité qui touche également le pouvoir local.

La notion de gouvernance urbaine permet, à tout un courant de pensée, d'analyser l'organisation et la formation d'un acteur "ville". Les mouvements de décentralisation et de mondialisation ont en effet conduit à transformer certaines villes et même certaines régions en acteurs politiques et sociaux à part entière. La notion de gouvernance permet de rendre compte de ce renforcement de l'organisation politique et sociale des villes. Elle permet d'analyser les transformations du pouvoir local, l'organisation des intérêts et des élites, les mécanismes de création d'identité collective, les formes d'action publique moderniste qui se développent en réponse aux défis qu'ont à relever les autorités politiques locales.

Tel qu'il est conçu par ce courant de pensée, le principe de gouvernance permet d'étudier les efforts qui sont faits pour tenter de contrer le mouvement d'éclatement à travers l'intégration des groupes sociaux et des acteurs publics et privés, la coordination des différents acteurs entre eux et l'implication des citoyens. Au processus d'éclatement, de fragmentation répond un processus de recomposition, d'intégration. La gouvernance constitue, dans cette optique, une réponse à une vision strictement libérale du développement urbain qui fait peser des menaces d'éclatement social et de développement fragmenté sur la ville. Un des enjeux de la gouvernance urbaine pour les pouvoirs publics est bien de parvenir à reconstruire l'unité sociale de la ville, une identité collective par le biais de politiques publiques produisant des appartenances. Il s'agit de parvenir à rétablir des cohérences sur un territoire.

L'enjeu est social mais aussi économique. La mondialisation et la décentralisation placent désormais les villes au coeur de la compétition économique. La mobilisation de groupes sociaux, d'institutions, d'acteurs privés et publics, de citoyens répond à la nécessité pour une ville d'élaborer des projets collectifs lui permettant de s'adapter aux transformations économiques et de s'imposer face au marché. Les villes se livrent désormais une concurrence accrue entre elles que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale, les rapports ville/Etat et ville/campagne ayant perdu de leur importance. C'est aussi dans la perspective de s'affirmer dans le jeu concurrentiel des villes que les autorités politiques locales élaborent des stratégies, les traduisent en projets et mobilisent l'ensemble des acteurs de la société locale autour de ces projets. L'enjeu est d'exister en tant qu'acteur et la condition en est de posséder un projet fédérateur fort qui donnera une identité à la ville, qui cristallisera les énergies. Comme le soulignent Arnaldo Bagnasco et Patrick Le Galès¹⁹, "*la poussée du marché conduirait paradoxalement à une forme de retour du politique sur des territoires infra-étatiques comme les villes*".

¹⁸ LE GALES Patrick, *Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine*, in *Revue française de sciences politiques*, n° 155, mars 1998, pp. 64 (CDU 37333)

¹⁹ BAGNASCO Arnaldo et LE GALES Patrick, *Les villes européennes comme société et comme acteur*, in *Villes en Europe*, Ed. La Découverte, 1997, pp. 37 (CDU 35850)

En fait, il existe, au niveau des villes européennes, différentes configurations en fonction de l'importance accordée aux différents enjeux et en fonction des mécanismes de régulation adoptés. Les villes scandinaves ou italiennes demeurent structurées par l'Etat et les services sociaux car la lutte contre la ségrégation sociale, le maintien de la cohésion sociale sont au coeur des politiques urbaines. A l'inverse, certaines villes sont dominées par des régulations politiques et de marché qui leur sont extérieures et ne font pas figure d'acteurs ; la gouvernance est alors faible et fragmentée et la compétition économique domine (Paris, Londres). D'autres villes sont marquées par l'intégration de différents groupes et acteurs organisés pour mettre en oeuvre une stratégie collective (Barcelone, Rennes, Bologne). D'autres enfin se mobilisent uniquement en faveur du développement économique sans trop de préoccupations pour les groupes les moins favorisés.

En définitive, les mutations en cours ont remis en cause le modèle de la politique urbaine traditionnelle qui confiait aux seules autorités politiques la responsabilité de la gestion de la ville. Les villes doivent s'adapter et trouver de nouvelles démarches de gestion stratégique prenant en compte la complexité et la diversification des régulations, l'imprévisibilité de l'avenir, etc. Le rôle politique qui leur est désormais reconnu et les défis qu'elles ont à relever font des villes un terrain privilégié de l'innovation sociale et politique, notamment en matière de formes de régulation publique.

L'ADAPTATION DES FORMES ET DES METHODES DE GOUVERNEMENT DES VILLES AUX ENJEUX DE LA GOUVERNANCE URBAINE

Selon Georges Cavallier ²⁰, *“ la gouvernance urbaine c'est donc finalement la capacité et la co-responsabilité de projet, la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique.[...] A chaque niveau, le partenariat doit pouvoir se concrétiser autour d'une stratégie commune, d'un cadre collectif d'intervention donnant du sens à l'action urbaine, d'un projet suffisamment mobilisateur pour motiver toutes les parties concernées ”.*

C'est de la construction de ce projet que naît l'identité collective. C'est lui qui contribue à faire exister un territoire qui ne soit pas que le pur espace de la concurrence économique. La gouvernance repose donc sur la construction de projets concertés de développement territorial. L'une des questions essentielles qui se pose alors est celle de l'échelle pertinente d'élaboration de ce projet. La plupart des auteurs s'accordent à dire qu'il faut renoncer à identifier un territoire pertinent d'intervention car il n'existe pas d'échelle territoriale optimale pour favoriser le développement ou promouvoir l'innovation sociale. Les périmètres à considérer sont à géométrie variable en fonction des problèmes à résoudre. Il est vrai cependant que ce sont davantage les liens qui se tissent entre acteurs qui fondent un territoire que les critères physiques de proximité géographique par exemple.

La gouvernance urbaine, telle qu'elle a été définie, implique l'établissement de nouveaux partenariats, sur un plan horizontal comme sur un plan vertical, et une redéfinition des règles et des principes de l'action publique. Ces nouveaux modes de l'action publique sont soit déjà expérimentés, soit restent à inventer. Ils relèvent de plusieurs domaines :

²⁰ CAVALLIER Georges, *Gouvernement des villes et gouvernance urbaine*, in *Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union européenne*, pp. 39 (CDU 38357)

- ***Créer les conditions d'une démocratie locale participative***

Les autorités locales ont compris depuis longtemps qu'il était difficile de gouverner sans tenir compte des demandes sociales qui se font jour dans les villes et sans associer les citoyens et les associations locales aux projets qui les concernent. Des dispositifs de participation des habitants aux politiques urbaines ont donc été mis en place le plus souvent à l'échelle du quartier sous forme de commissions locales, de commissions extra-municipales, de comités de quartiers.

La gouvernance implique désormais qu'une citoyenneté se mobilise à l'échelle de la ville ou de l'agglomération, à l'échelle à laquelle se pose tel ou tel problème d'aménagement, de transport, de sécurité et qu'elle ne se limite pas uniquement à une citoyenneté de proximité. Elle devrait reposer sur une véritable participation du citoyen à toutes les étapes de la mise en place d'un projet ou à certaines d'entre elles. Ces étapes sont le diagnostic, la formulation d'un problème, l'élaboration d'une stratégie, la définition de ses objectifs et des moyens affectés, la mise en oeuvre du projet et son évaluation. Il s'agit d'aller au-delà de la simple information et consultation de la population et de parvenir à établir une véritable relation de partenariat avec les habitants afin de rapprocher la décision du citoyen.

Des initiatives dans ce sens ont déjà vu le jour en Amérique Latine, en Amérique du Nord ou en Europe. Les habitants et/ou les associations se voient confier la réalisation d'un projet en partenariat avec la municipalité (exemples : gestion des déchets à Curitiba au Brésil ; budget participatif à Porto Alegre, toujours au Brésil) ou bien prennent directement en charge la production de biens et de services (exemples : autoconstruction collective de logements en Afrique du sud ; création d'un espace public par les habitants à Seattle).

L'adhésion des habitants aux projets qui les concernent est essentielle mais pose la question de leur représentation. La citoyenneté s'exprime en général par le regroupement d'individus au sein de structures associatives qui défendent des intérêts organisés. Mais tout se passe aujourd'hui comme si ce type de représentation légale était galvaudé et n'avait plus la légitimité suffisante pour exprimer les intérêts collectifs. De nouveaux lieux de débat public, de nouveaux espaces publics d'élaboration de projets, de nouvelles formes de médiation doivent être expérimentés afin que les citoyens et les représentants de la société civile puissent se rencontrer, confronter leurs intérêts, délibérer et participer à la décision.

- ***Améliorer le partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur privé***

Les acteurs privés (banques, entreprises, prestataires de services urbains) sont devenus, depuis longtemps, des acteurs incontournables des politiques urbaines locales. Ils ont régulièrement collaboré avec les pouvoirs publics sous des formes diverses dans le champ du développement et de l'aménagement urbain. Le processus d'intégration européenne, la mondialisation, la montée en puissance des villes et le développement de la concurrence entre elles ont accru le rôle joué par le secteur privé dans la gestion des affaires publiques. Les partenariats public-privé se sont multipliés rapidement dans les projets urbains dans la plupart des pays d'Europe.

L'enjeu actuel est de parvenir à concilier la logique des élus et celle des chefs d'entreprises, qui n'ont ni les mêmes intérêts, ni les mêmes horizons temporels, ni les mêmes mécanismes d'action et ce à une époque marquée par l'incertitude et la rareté des disponibilités financières. La gouvernance suggère en fait d'imaginer de nouvelles formes de partenariat tant en matière de montage financier et technique des projets que de conduite des opérations et de gestion des équipements. Pouvoirs publics et secteur privé doivent parvenir à s'entendre sur des projets communs propres à déclencher des dynamiques urbaines sans

que la logique de marché ne prenne le pas sur l'intérêt général et sans qu'il y ait confusion des rôles. Pour Patrick Le Galès, "*au-delà des entreprises "parasites" et des individus qui cherchent à tirer profit des biens collectifs produits, il existe des acteurs privés et/ou groupes d'intérêts professionnels susceptibles de contribuer à la gouvernance urbaine et d'orienter (du moins partiellement) leurs stratégies de manière à participer à la production de certains biens collectifs*"²¹.

- **Encourager la coopération entre communes**

Les relations entre communes sont marquées à la fois par un élargissement des systèmes de coopération et d'échanges et par une accentuation de la concurrence, la diminution globale des ressources poussant les villes à tout mettre en oeuvre pour attirer sur leur territoire les investissements publics et privés et une population qualifiée. Cette logique de compétition a conduit à l'émergence d'un gouvernement urbain entrepreneurial et à la mise en place de stratégies entrepreneuriales. Cela s'est traduit par le lancement de grands projets urbains modernistes, le développement d'opération de marketing urbain, la recherche de l'amélioration de l'environnement des entreprises et donc par la mise en place de festivals culturels de prestiges, la réalisation de technopole, de vastes opérations de bureaux, de réseaux de communication avancés ; ces opérations se font souvent au détriment d'investissements payants sur le long terme comme les équipements de base, l'éducation ou la formation.

Pour contrer cette tendance, les différents pays d'Europe ont pris de nouvelles mesures législatives au début des années 90 pour relancer la coopération entre collectivités locales et assurer l'équité entre communes. En fait, la question d'actualité la plus brûlante aujourd'hui est celle de la constitution d'une forme institutionnelle spécifique de gouvernement de l'agglomération. Toutes les tentatives de réformes imposées par les Etats ont jusqu'à présent échoué que ce soit au Royaume-Uni, en France, en Espagne ou aux Pays-Bas. Pour Christian Lefèvre²², deux conditions doivent être réunies pour que des gouvernements métropolitains trouvent leur place dans le système institutionnel : d'une part, il faut passer d'une institution imposée à une institution négociée, c'est-à-dire à une institution considérée non plus comme un cadre figé de gouvernement mais comme un construit social, produit de l'ensemble des acteurs impliqués sur un territoire donné ; le gouvernement doit donc être basé sur une identité métropolitaine, ce qui le rend apte à être légitime. D'autre part, il convient de maintenir les autres niveaux territoriaux d'appartenance, en particulier de maintenir l'institution communale.

La réalisation de la coopération intercommunale au sein des agglomérations pose un certain nombre de problèmes qui ont trait principalement à la question des échelles pertinentes de gestion. Quoi qu'il en soit, il est important de progresser dans cette voie pour éviter que ne s'accroissent les fractures et les écarts entre territoires et que ne soient gaspillées des ressources rares (financières, humaines, naturelles, ...). Les formes de cette coopération sont encore à inventer et à expérimenter.

²¹ LE GALES Patrick, *Quels intérêts privés dans les villes européennes*, in *Villes en Europe*, Ed. La Découverte, 1997, pp. 234 (CDU 35850)

²² LEFEVRE Christian, *Gouvernance, institutions et territoires : les gouvernements métropolitains dans les pays occidentaux*, in *La ville éclatée*, Ed. de l'Aube, 1998, pp. 277-290 (CDU 36604)

- ***Promouvoir de nouveaux modes de coopération verticale***

Traditionnellement, interviennent sur un même territoire des décideurs publics situés à différents niveaux institutionnels. Les rapports entre toutes ces autorités sont essentiellement fondés sur le partage des responsabilités et la répartition des compétences. L'autonomie plus grande des collectivités locales à l'égard de l'Etat et l'ouverture européenne ont modifié ces rapports. On assiste d'une part à une multiplication des relations contractuelles entre l'Etat et les collectivités territoriales et d'autre part au développement de relations directes entre les collectivités territoriales et les institutions de l'Union européenne.

Aujourd'hui, l'enjeu est de parvenir à concilier les priorités nationales et européennes et les initiatives locales et à trouver une nouvelle articulation entre les politiques menées à différents échelons. En effet, la répartition des compétences entre les différents niveaux ne semble plus à même de répondre au mieux aux différentes préoccupations territoriales. L'heure est semble-t-il davantage au partage des responsabilités et à la conjugaison des efforts. D'autre part, il est important que se combinent désormais l'approche "top-down", descendante et l'approche "bottom-up", ascendante et que ces deux démarches se fécondent l'une l'autre. Il importe donc de créer les moyens, les lieux, les procédures permettant d'assurer cette articulation entre les deux approches.

- ***Adopter ou généraliser l'utilisation de nouveaux instruments et de nouveaux principes de gestion publique***

Les défis qu'ont à relever les pouvoirs publics incitent au développement et à la mise en pratique de nouveaux modes d'intervention au sein même des institutions. Il ne s'agit pas de remplacer les modes classiques de l'action publique et du contrôle politique mais d'intégrer de nouvelles procédures, de développer de nouveaux savoir-faire, d'organiser différemment les services afin que la gestion des affaires publiques soit plus efficace et que les institutions remplissent mieux leurs missions.

Il est important par exemple de développer au maximum des approches transversales, prenant en compte l'ensemble des interactions entre les différentes politiques. La logique par projets devrait se substituer à une logique purement sectorielle. Cela implique de penser le développement de la ville, la politique urbaine dans sa globalité et non comme une superposition d'actions sans beaucoup de liens entre elles. Il s'agit également de développer la réflexion prospective afin de mieux guider l'action publique sur le long terme et ce d'autant plus que l'avenir se révèle incertain. Les villes et agglomérations doivent veiller à l'articulation de leurs actions à court terme et de leurs actions à long terme et faire en sorte que les premières soient au service des secondes et qu'il n'y ait pas de contradictions entre elles. La planification stratégique demeure à cet égard un instrument essentiel dans la mesure où elle permet d'inscrire, dans un projet global et cohérent, des perspectives à long terme en matière de développement économique, de développement spatial, de développement social, d'environnement et de peuplement. Cela revient en fait à mettre en application, au sein des institutions publiques, les principes du développement durable.

Comme cela a déjà été mentionné, l'action publique doit aussi être basée sur la concertation entre tous les partenaires d'un projet de territoire. Il s'agit donc de mettre en place des procédures qui permettront de développer des échanges entre toutes les parties, de dégager des problématiques communes, de construire progressivement un consensus et de mettre en forme les propositions de décision. L'évaluation constitue également un outil de toute première importance. Bien conduite, elle peut permettre de mieux cerner la complexité croissante des politiques urbaines, de renforcer la transparence de l'action publique, de former le jugement des citoyens et de nourrir le débat démocratique. C'est une démarche de

clarification progressive du sens et des pratiques de l'action collective. Enfin, il convient de développer la capitalisation des savoirs et des savoir-faire et de favoriser l'échange d'expérience afin de promouvoir l'innovation sous toutes ces formes.

En définitive, la notion de gouvernance a ouvert un champ de recherches qui est loin d'avoir été exploré dans sa totalité du fait de son étendue. L'adaptation des modes de régulations de l'action publique aux mutations de cette fin de siècle demeure un vaste chantier qui se poursuivra au siècle prochain. Le vocabulaire, quant à lui, ne cesse de s'enrichir de termes nouveaux, traduisant par là même un renouvellement des cadres de pensée pour appréhender des phénomènes en émergence. A peine la notion de "gouvernance" a-t-elle été acceptée et traduite en français que se présente déjà un nouveau terme, celui de l'observance !

LA GOUVERNANCE

bibliographie

1. GOUVERNANCE SUPRA-NATIONALE ET GOUVERNANCE NATIONALE

GOUVERNANCE GLOBALE, GOUVERNANCE MONDIALE

ARCHIBUGI Danièle, HELD David

Cosmopolitan democracy. An agenda for a new world order

Cambridge, Polity press, 1995

COMMISSION DE LA GOUVERNANCE GLOBALE

Notre voisinage global

Genève, 1995

CULPETER Roy, PESTIEAU Caroline (ed.)

Development and global governance. Conference proceedings, May 2, 1995 Ottawa, Canada

Ottawa, International development research centre, North-South institute, 1996. - 147 p., tabl, bibliogr.

Réuni à Ottawa en mai 1995, un groupe d'experts a discuté des interrelations entre le développement et la « gouvernance de l'économie internationale ». Cinquante ans après, la réforme des institutions de Bretton Woods est en train de devenir un débat animé. Le G7 des pays les plus industrialisés a engagé la discussion. Le but du séminaire était d'élargir le débat politique soulevé lors du sommet du G7. Les communications ont porté sur la réforme du système financier international et de son infrastructure institutionnelle.

CA C9162

DESAI Meghnad, REDFERN Paul

Global governance. Ethics and economics of the world order

Londres, Pinter, 1995

FALK Richard

On humane governance : towards a new global politics

Cambridge, Polity press, 1995

GORDENKER Leon, WEISS Thomas

NGOs, the UN and global governance

London, Lynne Rienner publishers, 1996

GROOM A.J.R., POWELL Dominique

From world politics to global governance. A theme in need of a focus. in Groom A.J.R. et Margot Light, Contemporary international relations : a guide to theory

Londres, Pinter, 1994. - pp.81-90

HELD David

Democracy and the global order. From the modern state to cosmopolitan governance

Cambridge, Polity press, 1995

HEWITT DE ALCANTARA Cynthia

Du bon usage du concept de gouvernance. in La gouvernance

in Revue internationale des sciences sociales, n° 155, mars 1998. - pp.109-118, notes

L' article aborde six domaines de la théorie et de la pratique du développement où le concept de « gouvernance » revêt désormais une importance de premier plan : la réflexion nouvelle sur les exigences institutionnelles d'une économie de marché efficace, le transfert du pouvoir du secteur public au secteur

privé et de l'Etat à la société civile, l'encouragement apporté aux réformes du secteur public, la démocratisation et la promotion des droits de l'homme, la reconstruction des sociétés dévastées par la guerre et la réponse au défi de la mondialisation. L'auteur indique des pistes qui reformeraient la conception de la gouvernance qui prédomine actuellement dans les organismes financiers internationaux et dans une grande partie de la communauté des donateurs.

CDU 37333

HIRST Paul, THOMPSON GRAHAME F.

Globalization in question : the international economy and the possibilities of governance

Cambridge, Malden, Polity press Blackwell publishers, 1997. - 227 p., tab., graph.

Les auteurs examinent la notion de globalisation, déterminent les implications politiques qui en découlent et l'orientation que l'économie internationale doit prendre. Ils mettent l'accent sur la façon dont l'économie internationale est gouvernée et sur les interrelations existant entre la politique économique intérieure et les processus internationaux. Il existe des opportunités de développement de mécanismes de gouvernance au niveau de l'économie internationale qui ne remettraient pas en cause la gouvernance nationale et n'empêcheraient pas la création de stratégies nationales de contrôle international. Aux cinq niveaux de la gouvernance opérationnelle, il est possible d'élargir l'échelle de la gouvernance et de développer des mécanismes de régulation plus efficaces.

La Documentation française : B31 653

KOOIMAN J.

Modern governance. New government-society interactions

Londres, Sage, 1993

MARCH James G., OLSEN Johan P.

Democratic governance

New York, The Free press, 1995

LEPAGE Corinne

La nécessité d'une gouvernance mondiale

in Dirigeants. - pp.28-29

ORAN R. Young

International governance. Protecting the environment in a stateless society

Ithaca, Cornell University press, 1994

PAGDEN Antony

La genèse de la « gouvernance » et l'ordre mondial « cosmopolitique » selon les Lumières

in Revue internationale des sciences sociales, n° 155, mars 1998. - pp.9-17, bibliogr.

Selon l'auteur, les notions que recouvre le terme de « gouvernance » ont leurs origines dans les conflits qui ont surgi entre les Etats d'Europe au moment de la création, aux XVIIe et XVIIIe siècle, de vastes empires d'Outre-mer. Les tentatives faites pour les résoudre furent axées sur la nécessité de remplacer l'anarchie régnant sur la scène internationale par une forme d'ordre mondial. Très centré sur l'oeuvre de Kant, l'article montre comment, à travers sa conception d'un « droit cosmopolitique », Kant a transformé l'idée d'un « droit des gens » en projet de fédération d'Etats républicains. L'auteur conclut que cette fédération correspond de très près à l'idée moderne d'un « voisinage global » dont l'ordre procéderait non d'un gouvernement mais de la gouvernance. Enfin, il émet l'opinion que ces concepts sont ancrés dans une idée spécifiquement européenne du bien politique.

CDU 37333

RHODES R.A.W.

The new governance : governing without government

in Political studies, 44, 4, 1996

ROSENAU James N., CZEMPIEL Ernst Otto

Governance without government : order and change in world politics

Cambridge, Cambridge University press, 1992

SENARCLENS Pierre de

Gouvernance et crise des mécanismes de régulation internationale. *in* La gouvernance

in Revue internationale des sciences sociales, n° 155, mars 1998. - pp.95-108, notes

La notion de gouvernance exprime autant l'exigence d'une réflexion sur les rapports d'autorité et de pouvoir qu'un besoin de mettre à jour le rôle des acteurs non-étatiques dans les mécanismes de régulation politique. La problématique de la gouvernance a été accaparée par des organisations internationales soucieuses de légitimer leurs orientations et leurs projets d'inspiration néo-libérale et par des auteurs qui confondaient l'expansion du marché capitaliste avec le déploiement du mouvement inexorable de l'histoire. Ces défaillances ne devraient pas décourager les études sur la gouvernance posant le problème d'institutions mieux adaptées aux évolutions du monde actuel.

CDU 37333

SMOUTS Marie-Claude

Du bon usage de la gouvernance en relations internationales. *in* La gouvernance

in Revue internationale des sciences sociales, n° 155, mars 1998. - pp.85-94, notes

Trois discours sur la gouvernance se développent en parallèle : celui des internationalistes confond la gouvernance, parfois avec les régimes, parfois avec l'ordre mondial ; celui de la Banque mondiale fait de la « bonne gouvernance » entendue comme la bonne gestion des affaires publiques, un outil idéologique au service des politiques de privatisation ; celui des analyses des politiques publiques est le plus élaboré. La gouvernance postule une prolifération des modes de régulation, des niveaux, des instances de décision et récuse toute idée d'organisation et de contrôle centralisés. Le choix de penser les relations internationales en terme de gouvernance est une posture de recherche et renouvelle la réflexion sur l'idée de société internationale.

CDU 37333

VALASKAKIS Kimon

Mondialisation et gouvernance. Le défi de la régulation publique planétaire

in Futuribles, n° 230, avril 1998. - pp.5-28

La mondialisation entraîne de profondes inégalités et elle s'accompagne d'un défi : celui de la gouvernance et de l'interdépendance. Trois scénarios illustrent les différents modes de régulation possibles. Le premier, le plus probable, est caractérisé par le déclin des structures de régulation publiques traditionnelles (l'Etat), l'essor d'entreprises transnationales apatrides et le développement d'une concurrence sans merci. Le deuxième est caractérisé par la création de mécanismes et d'institutions de gouvernance à l'échelle planétaire. Le troisième est caractérisé par l'adoption de systèmes de gouvernance au niveau supra-national, à une échelle économique et sociale pertinente. Ce scénario est celui qui permettrait de concilier le souhaitable et le possible ; l'Union européenne pourrait le mettre en oeuvre et préfigurer la création d'espaces politiques supra-nationaux qui, ensuite, négocieraient entre eux un nouvel ordre planétaire.

CDU ; IA P.187

Mondialisation et gouvernance mondiale

in Problèmes économiques, n° 2611-2612, 7-14 avril 1999. - 80 p., tab, graph.

Ce numéro réunit des articles autour de quatre grands thèmes : l'Etat face à la mondialisation ; la régionalisation : une réponse à la mondialisation ? ; coopération internationale et gouvernance mondiale : les approches théoriques ; la coopération internationale à l'épreuve des faits.

CDU ; IA P.323

Revue : Global governance

vol.1, n° 1, hiver 1995

GOVERNANCE EUROPEENNE, GOVERNANCE DES REGIONS D'EUROPE, GOVERNANCE DES REGIONS DU MONDE

MONETTE Pierre-Yves

L'Europe, état d'urgence

Paris, Ed. Desclée de Brouwer, 1997.- 363 p., bibliogr., index ; coll. *Gouvernances démocratiques Sciences-po*

NEGRIER Emmanuel, JOUVE Bernard (dir.)

Que gouvernent les régions d'Europe ? Echanges politiques et mobilisations régionales

Paris, L'Harmattan, 1998.- 335 p., tabl., bibliogr.

La régionalisation cherche à renforcer l'attractivité des territoires dans une économie internationalisée et à constituer de véritables niveaux de gouvernements régionaux. A partir de la comparaison entre sept pays européens, les dynamiques régionales et inter-régionales en Europe sont analysées. Les notions d'échange politique et de mobilisation régionale proposent une perspective critique de la « gouvernance » à multi-niveaux. Les relations au sein des territoires régionaux sont analysées.

CDU 36701 ; IA 39264

RATTI Remigio

L'espace régional actif : une réponse paradigmatique des régionalistes au débat local-global

in *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 4, 1997.- pp.525-544, fig., bibliogr.

L'analyse de la réalité spatiale montre que la région est le fruit d'un champ de forces et qu'elle peut être considérée comme un espace actif. Les termes et la logique de l'espace régional actif sont définis et une ébauche de modèle d'analyse théorique est proposée. L'espace régional actif et en particulier son activité est présenté comme le résultat de plusieurs processus de régulation interagissants : les espaces fonctionnels des entreprises ainsi que les règles du jeu et de gouvernance de la territorialité. Le cas de la région de Chiasso à la frontière de l'Italie et de la Suisse illustre l'analyse.

CDU ; IA P.355

Régionalismes mondiaux : nouvelles données sur la gouvernance

in *Repères prospectifs*, n° 58-59, juillet-août 1998, série *Regards sur le monde*

Ce dossier réunit différents articles autour de cinq grands thèmes : Nouvelles données sur la gouvernance ; Les Etats dans le monde, l'Etat-nation face à la montée du régionalisme ; Nouvelles données économiques, l'avènement d'un « régionalisme ouvert » : un deuxième souffle pour le libéralisme ? ; L'entreprise en devenir, gouverner l'entreprise face à la montée des régionalismes ; Territoires innovants dans le monde, vers une émergence des Etats-régions ?

CDU

GOVERNANCE DES ETATS-NATIONS ET REFORMES DES MODES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

ATKINSON M., COLEMAN W.

Policy networks, policy communities and the problem of governance

in *Governance*, 5, 2, 1992.- pp.154-180

BARBER Benjamin R.

Démocratie forte

Paris, Ed. Desclée de Brouwer, 1997.- 329 p., coll. *Gouvernances démocratiques*

Sciences-po

CALAME Pierre, TALMANT André

L'Etat au cœur : le meccano de la gouvernance

Paris, Ed. Desclée de Brouwer, 1997.- 209 p., coll. *Gouvernances démocratiques*

Après avoir montré qu'il faut repenser la gouvernance de l'Etat, la portée et les effets pervers des formes normatives d'action de l'administration sont analysés à partir de l'expérience des auteurs dans la région de Valenciennes. La bonne gouvernance consiste à poser efficacement les problèmes rencontrés et à instaurer un dialogue exigeant et un partenariat.

CDU 36713 ; IA 39076

CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES DE PICARDIE

La gouvernabilité

Paris, PUF, 1996.- 400 p.

La question de la gouvernabilité, autrement dit des conditions de l'exercice du pouvoir, est envisagée sous ses deux aspects indissociables : l'aptitude des groupes à être gouvernés et les techniques de gouvernement à mettre en oeuvre pour y parvenir. Les différents textes sont réunis suivant quatre axes : le gouvernement des conduites, le gouvernement des entreprises et des administrations, du gouvernement à la gouvernance et enjeux européens. Les textes se référant à la gouvernance abordent les questions de gouvernabilité et transformations structurelles des démocraties, de référendum, d'enquêtes publiques, de démocratie participative, des apports et limites de l'évaluation démocratique des politiques publiques et des processus de changement dans les réseaux d'action publique.

CDU 34725

FAUCHEUX Sylvie

Les enjeux du développement durable pour les démocraties européennes : le rôle de l'information et de la gouvernance

Lyon, Assises régionales Rhône-Alpes du développement durable, juillet 1997.- 17 p.

FAUCHEUX Sylvie

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Des démocraties « procédurales » pour la mise en oeuvre du développement durable. in Développement durable

Paris-La Défense, METL, 1997.- fascicule 1, 17 p., bibliogr.

La préoccupation de la qualité de l'environnement est indissociable des politiques sociale et économique. Dans la première partie de l'ouvrage, l'auteur présente les méthodes et pratiques du développement durable. Trois types de scénarios sont construits : le premier faisant l'hypothèse d'une soutenabilité faible, le deuxième d'une soutenabilité forte avec approche conservationniste, le dernier d'une soutenabilité forte qualifiée de soutenabilité procédurale ou négociée. Dans la deuxième partie, elle met en évidence le rôle nouveau joué par la science et les institutions de gouvernance dans la mise en oeuvre du développement durable. Dans la troisième partie, elle propose de nouveaux instruments d'analyse et modèles d'aide à la décision.

CDU 35745 (1)

GAUDIN Jean-Pierre

La gouvernance moderne hier et aujourd'hui : quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises. in La gouvernance

in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998.- pp.51-60, bibliogr.

En s'appuyant sur un réexamen de l'évolution de certaines politiques publiques en France depuis le début du XXe siècle, l'auteur se demande s'il ne s'agit que de situations classiques de négociation et de décision appréhendées dans des termes nouveaux et s'interroge sur les apports et limites d'une approche de la gouvernance centrée sur les coordinations fonctionnelles.

CDU 37333

JESSOP Bob

L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec ; le cas du développement économique. in La gouvernance

in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars 1998.- pp.31-47, notes

L'intérêt porté à la « gouvernance » s'explique à la fois par des avancées théoriques récentes et par des transformations fondamentales de la vie économique, politique et sociale. L'auteur examine la nature, les

formes et la logique de « l'échec de la gouvernance », eu égard aux contraintes imposées par le capitalisme mondial, l'insertion des dispositifs de gouvernance dans le système politique d'ensemble et les dilemmes propres à ces arrangements eux-mêmes. Ces tendances à la défaillance sont reliées au rôle croissant de l'Etat dans la « méta-gouvernance », c'est-à-dire la gestion des rôles respectifs de ces différents modes de coordination. En conclusion, il préconise un répertoire des modes de coordination.

CDU 37333

JUN Jong S. (dir.)

L'administration publique au Japon : problèmes et perspectives

in Revue internationale des sciences administratives, vol. 64, n° 2, juin 1998. - pp.199-326, tabl., bibliogr.

L'administration publique japonaise est en train de vivre une réforme institutionnelle fondamentale qui vise à transformer l'administration centralisée traditionnelle en une forme de gouvernance plus décentralisée. Examen des réalisations passées de l'administration publique japonaise, des efforts entrepris afin de transformer cette administration publique (depuis 1946 et surtout 1993), des relations intergouvernementales depuis 50 ans et des relations de gouvernance entre le gouvernement central et les gouvernements locaux. Etude de l'évolution du gouvernement local japonais, de celle du gouvernement politique de Tokyo et sa politique urbaine, de la gestion des fonctionnaires publics.

CDU

KAZANCIGIL Ali

Gouvernance et science : modes de gestion de la société et de production du savoir empruntés au marché. *in La gouvernance*

in Revue internationale des sciences sociales, n° 155, mars 1998. - pp.73-84

Les modes de gestion de la société et les modes de production des connaissances scientifiques, ainsi que les interactions des deux activités, changent depuis une vingtaine d'années. L'analyse présentée ici repose sur l'hypothèse que ces changements s'effectuent essentiellement sous l'influence des forces du marché, qui tendent aujourd'hui à gagner toutes les sphères de la vie sociale et tous les domaines d'activité. Ces processus sont examinés avec les problèmes qu'ils créent pour la démocratie représentative et la capacité de gouverner la cité à long terme, comme pour l'indépendance de la science.

CDU 37333

LARMOUR Peter

Modèles de gouvernance et administration publique

in Revue internationale des sciences administratives, vol. 63, n° 3, sept. 1997. - pp.453-468, bibliogr.

Examinant la question de la gouvernance des administrations publiques, l'auteur part du principe que la gestion par la collectivité peut être analysée au même titre que la gestion par les marchés ou la hiérarchie. L'argumentation se fonde, tout au long de l'article, sur un commentaire de diverses théories en économie ou en sociologie des organisations. Après une analyse des trois modes de gestion, la question des coûts de transaction est examinée puis les diverses formes de gestion et leur pertinence pour la pratique de l'administration publique sont évaluées.

CDU

LECA Jean

L'Etat creux. *in La France au-delà du siècle*

La Tour d'Aigues, DATAR / Ed. de l'Aube, 1994. - pp.91-103

La fin de la gouvernabilité, la réapparition de la gouvernance, les trois niveaux où on observe l'évidement de l'Etat, les formes de gouvernement de demain sont examinés dans cet exercice de prospective.

CDU 31088 ; IA 32337(19)

LECA Jean

Gouvernance et institutions publiques. L'Etat entre sociétés nationales et globalisation. *in La France en perspectives*

Paris, Ed. Odile Jacob, 1996. - pp.317-350

Ce texte est une version réduite, en accord avec l'auteur, d'un texte beaucoup plus complet, avec plus de références, que celui-ci a remis à l'éditeur, mais dont le volume excédait les possibilités de la publication.

CDU 35268 ; IA 38112 ;4D

LECA Jean

La gouvernance de la France sous la Ve République : une perspective de sociologie comparative. *in De la Ve République à l'Europe*

Paris, Presses de Sciences-po, 1996. - pp.329-365

Sciences-po

MAYNTZ Renate

Governing failures and the problems of governability : some comments on a theoretical paradigm. *in Modern governance : new government-society interactions*

Londres, Sage, 1993

MERRIEN François-Xavier

De la gouvernance et des Etats-providences contemporains. *in La gouvernance*

in Revue internationale des sciences sociales, n° 155, mars 1998. - pp.61-71, bibliogr.

La nouvelle théorie de la gouvernance présente de fortes analogies avec les propositions qui commencent à dominer la réflexion sur les Etats-providence. Dans les deux cas, les experts affirment que la complexité du monde moderne oblige les Etats à limiter leur champ d'action et à entrer dans des réseaux d'action avec des partenaires privés. L'article montre que le fonctionnalisme inhérent à ce type d'approche ne lui permet pas de rendre compte correctement de l'évolution actuelle des Etats-providence et que les propositions de la bonne gouvernance pèchent par excès de simplisme et sous-estimation de l'héritage institutionnel et normatif des Etats.

CDU 37333

STOKER Gerry

Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance. *in La Gouvernance*

in Revue internationale des sciences sociales, n° 155, mars 1998. - pp.19-29, bibliogr.

Le débat sur la gouvernance est vaste et complexe. Cet article a pour but d'y mettre de l'ordre en montrant comment le développement de la gouvernance remet en question de nombreux principes traditionnels de l'administration publique. Au final, il apparaît que la gouvernance est une louable tentative pour résoudre les problèmes sociaux et économiques par des moyens nouveaux mais les possibilités d'échec ne doivent pas être négligées.

CDU 37333

THEYS Jacques

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT ; DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

L'environnement au XXIe siècle. Continuité ou rupture ? Réflexions sur « la gouvernance »

Paris, METL - DRAST, 1997. - 84 p. ; Colloque international de Fontevraud, sept. 1996 « Quel environnement au XXIe siècle : environnement, maîtrise du long terme et démocratie »

L'ouvrage propose des réponses aux trois questions suivantes : 1. Quels seront les problèmes d'environnement majeurs du XXIe siècle et ceux-ci se situeront-ils en rupture ou en continuité par rapport à ceux d'aujourd'hui ? 2. Les modes de gouvernement de l'environnement sont-ils encore adaptés à la globalisation des marchés et des risques écologiques et faut-il craindre un affaiblissement des régulations publiques traditionnellement mises en oeuvre par les Etats ? 3. Comment faire pour que le fonctionnement des démocraties assure mieux, à l'avenir, la prise en compte du long terme dans les décisions ?

CDU 35874

La gouvernance

in Cahier millénaire 3, n° 9, juin 1998. - 68 p., tabl.

Les quatre contributions insistent sur l'urgence et l'ampleur des évolutions des modes de gouvernance, que ce soit à l'échelle mondiale, nationale ou à celle des agglomérations. Elles plaident pour une approche volontariste des problèmes et mettent en évidence un renouvellement des modes d'élaboration de la gouvernance dans les pays occidentaux. Selon elles, il est nécessaire d'évoluer vers une réforme des modalités de l'action publique en France.

CDU ; IA P.656

La gouvernance

in Revue internationale des sciences sociales, n° 155, mars 1998. - 163 p., phot., notes, bibliogr.

Ce numéro s'inspire des travaux d'une conférence qui s'est tenue à Lausanne en novembre 1996. Les différentes contributions examinent, d'un point de vue empirique, théorique et pratique, ce qu'est la gouvernance, en quoi elle diffère des notions classiques de gouvernement et d'administration, quels sont ses liens avec le développement économique, le marché et l'Etat-providence, ainsi qu'avec la démocratie et la participation, et enfin, ce que signifie l'expression « bonne gouvernance ».

CDU 37333

Réforme de l'Etat et nouvelle gouvernance

in Courrier de la planète, n° 41, juillet-août 1997. - 55 p.

CDU

2. LA « BONNE GOUVERNANCE » : réformes institutionnelles des pays en développement

GOVERNANCE DES INSTITUTIONS POLITIQUES NATIONALES

BANQUE MONDIALE

L'Afrique subsaharienne, de la crise à la croissance durable. Etude de prospective à long terme
Washington DC, Banque mondiale, 1989. - XV - 346 p., fig., tabl., bibliogr., ann.

Pour enrayer le déclin de l'Afrique subsaharienne, la Banque mondiale propose un doublement de l'aide publique au développement d'ici à l'an 2000. L'un des thèmes centraux est que les pays devront suivre de bonnes politiques macroéconomiques et se doter d'infrastructures efficaces pour créer un environnement propice à une utilisation productive des ressources, des efforts doivent être entrepris pour renforcer les capacités dans les pays africains, pour améliorer l'instruction et la santé publiques et pour étoffer les structures institutionnelles dans lesquelles doit s'inscrire le développement.

CA C5728

BANQUE MONDIALE

Governance and development

Washington DC, Banque mondiale, 1992. - 61 p.

BANQUE MONDIALE

Governance : the world bank's experience

Washington DC, nov. 1994

BRUNET Françoise, BLANDA Sylvie, FOLLEA Vincent

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL - AFRIQUE DE L'OUEST

Annuaire des décentralisations africaines. Données de base sur l'organisation administrative et l'économie de 53 pays africains

1998. - 2 vol., 126 p., tabl. ; Africités 1998, journées de la commune africaine, 26-31 janvier 1998

Présentation sous la forme de tableaux identiques, pour chaque pays africain, d'un petit nombre de données sur l'organisation de la gouvernance locale et son poids sur les finances publiques et sur l'économie nationale. L'organisation administrative est présentée en deux tableaux : l'un pour l'administration déconcentrée, l'autre pour les collectivités décentralisées.

CA C10040

DIA Mamadou

Pour une meilleure gouvernance comme fondement de la réforme de la fonction publique en Afrique au sud du Sahara

Washington, Banque mondiale, 1994. - VII-47 p., tabl. ; coll. Document technique de la Banque mondiale n° 225F, série du département technique Afrique

Cette étude plaide en faveur d'une approche de la réforme de la fonction publique en Afrique au sud du Sahara fondée sur la gouvernance, c'est-à-dire sur les machines et pratiques de gouvernement dans leur cadre étatique. Elle fait l'historique de l'appui apportée par la Banque mondiale à cette réforme, avec des résultats décevants imputables au caractère patrimonial de l'Etat. Après une évaluation de l'environnement institutionnel, elle adopte d'une part, une stratégie de réforme exhaustive appuyée par une opération d'ajustement du secteur des administrations, et d'autre part, l'assistance technique pour soutenir cet ajustement sectoriel et renforcer le potentiel technique et de gestion des fonctions essentielles du gouvernement.

CA C9110

DILLINGER W.
BANQUE MONDIALE

Decentralization and its implications for service delivery

in Urban management programme policy paper, n° 16, 1994. - 39 p., tabl., fig., bibliogr.

L'auteur apprécie l'efficacité et la réceptivité relatives aux services urbains dans les pays en développement. Les échecs dans la fourniture des services urbains ne seraient pas seulement le résultat d'une absence de savoir-faire technologique due à l'équipe de l'administration locale ; ils reflèteraient plutôt les contraintes entre le personnel local et sa direction politique, et les difficultés relationnelles entre gouvernement central et autorités locales. Le rapport analyse la portée de la décentralisation qui affecte non seulement les services urbains mais aussi les secteurs sociaux.

CA C8125

LANDELL-MILLS, SERAGELDIN I.

Governance and the external factor

Washington DC, World bank annual conference on development economics, 1991

LEROY Etienne

Gouvernance et décentralisation ou le dilemme de la légitimité dans la réforme de l'Etat africain de la fin du XXe siècle

in Cahiers du GEMDEV, n° 24, juin 1996. - pp.91-99

Les bases d'une reformulation de l'Etat en Afrique et les relations entretenues avec les sociétés qui le composent sont en train de changer. Deux philosophies de redistribution des pouvoirs s'affrontent : la première, mise en oeuvre par la Banque mondiale, est construite autour de la notion de «bonne gouvernance» ; l'autre, de conception plus latine, est caractérisée par une volonté réformatrice de la relation entre le centre et la périphérie régionale, et résumée sous le vocable de « décentralisation ».

CA C10124

MARTIN D.C.

Cultural dimensions of governance. in Proceedings of the World bank annual conference on development economics

Washington DC, Banque mondiale, 1992

MATHIEU Paul, LAURENT Pierre-Joseph, WILLIAME Jean-Claude

Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique. Conflits, gouvernance et turbulences en Afrique de l'ouest et centrale. Actes du séminaire de Louvain-La Neuve, 2-12 mai 1995

In Cahiers africains, n° 23-24, déc. 1996. - 249 p., bibliogr. ; coll.

Les débats de ces journées, axées sur le thème «des pratiques foncières et politiques actuelles dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et centrale», visaient à confronter les expériences et les analyses des participants, chercheurs, enseignants, formateurs africains. Ils ont permis ainsi de progresser dans la compréhension des mécanismes et des enjeux qui relient une série de processus marquants en Afrique : démocratisation plus ou moins imposée et adaptée, compétition et conflits pour la terre et les ressources naturelles, transformations institutionnelles, réformes foncières, dégradation de l'environnement.

CA C9832

MOHAMEDOU Mohammad-Mahmoud

Transformation et démocratisation politiques : nouveaux schémas d'interaction entre l'administration publique et la société civile en Afrique du nord

in Revue internationale des sciences administratives, vol. 64, n° 1, mars 1998. - pp.85-96, bibliogr.

Cet article évalue le degré de démocratie dans les pays du Maghreb, en revenant sur l'histoire récente des relations et des conflits entre les gouvernements et la société civile. La discussion se développe à partir de deux constats : d'une part, la démocratie et la société civile constituent les bases d'une gouvernance légitime, d'autre part, les sociétés maghrébines sont dans un processus de transformation où ces deux éléments de gouvernance démocratique sont articulés en rapport avec les stratégies nationales de développement.

CDU

MOORE Mick, STEWART Sheelagh, HUDOCK Ann

Institution building as a development assistance method. A review of literature and ideas

Stockholm, Swedish international development authority, 1995. - 109 p., tabl., phot., bibliogr.

Bâtir les institutions n'est pas une idée nouvelle dans le développement de la coopération, mais a été une composante importante des programmes d'aides aux pays en développement. Cette étude essaie de résumer l'état de la question sur la capacité institutionnelle, l'aide à bâtir les institutions, la bonne gouvernance.

CA C8763

OCDE

DAC orientations on participatory development and good governance

Paris, OCDE/GD (93) 191, 1993

4D

OSMONT Annick

La « governance » : concept mou, politique ferme. in La gouvernance

in Les Annales de la recherche urbaine, n° 80-81, déc. 1998. - pp.18-26, bibliogr.

A la fin des années 80, le vocable anglo-saxon « governance » a été saisi par la Banque mondiale afin d'adapter les politiques publiques des pays endettés aux exigences du marché. Dans cette optique, « le bon gouvernement local » doit, non seulement être animé par la rigueur budgétaire et la déréglementation économique, mais aussi faire preuve de transparence dans les décisions. Reste que le contrat entre les autorités publiques locales et la population, qu'on appelle démocratie, échappe à un modèle qui sert surtout à aligner les pays endettés sur les critères du libéralisme mondial.

CDU

PEAN Leslie, WADE Magatte

Nouvelle gouvernance : cas des AGETIPES en Afrique

Washington, Banque mondiale ; Dakar, Association des agences africaines d'exécution des travaux d'intérêt public, 1996. - 12 p.

Les Agences d'exécution des projets de travaux publics (AGETIPES), créées dans certains pays d'Afrique subsahariens, sont des organismes privés à but non lucratif, non gouvernementaux. Elles ont pour mission de faire faire des travaux d'entreprise générale pour le compte d'organismes publics, tels que les municipalités ou les ministères, et de s'occuper de toutes les tâches liées à la réalisation d'un chantier. Leur réussite est ici analysée.

CA P172/30

POSNER Ellen

Les bases de la gouvernance

in Choix, la revue du développement humain, PNUD, vol. 7, n° 1, janvier 1998. - pp.24-25

La gouvernance est devenue une des priorités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) puisqu'il y consacre désormais plus de 39% de ses ressources. Cet article fait le bilan de la conférence internationale sur la gouvernance au service de la croissance durable et de l'équité qu'il a organisé en juillet 1997 : il en ressort que la notion de gouvernance soulève des problèmes sémantiques et recouvre des différences culturelles et des divergences d'opinion notoires.

CA RB 267 (1 : 98)

RALF Maurer

Capacity building for governance. A consolidated report on approaches and experiences of the UN system organizations, management development and governance division

UNDP, 1997

SHIHATA I.

The World bank and governance issues in its borrowings members. in The World bank in a changing world : selected essays

Dordrecht, Pays-Bas, Ed. Martinus Nijhoff, 1992

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME
Governance for sustainable human development
UNDP, janvier 1997

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME
Governance for sustainable growth and equity. Conference paper I. Report of the International conference, United Nations, New York, 28-30 July 1997

New York, PNUD, 1998. - 235 p., fig., tabl., ann.

La conférence internationale organisée par le PNUD sur la gouvernance pour un développement durable et équitable a identifié cinq axes prioritaires de travail : soutenir les institutions gouvernementales, renforcer la gestion du secteur public et privé, apporter son soutien pour la décentralisation et la gestion locale, aider les pays en transition et la société civile. Ces grandes tendances sont traitées dans les chapitres : capacité institutionnelle, gestion urbaine, environnement institutionnel et société civile.

CA C10188

Development, environment and management. Old and new challenges for planning, practice and education in Asia

in Regional development dialogue, vol. 19, n° 1, 1998. - pp.III-184, tabl., fig., bibliogr.

Développement, environnement et gestion : anciens et nouveaux défis pour la pratique et la formation à la planification en Asie du Sud-Est. Plusieurs articles sur : la révision des théories du développement dans le contexte de la mondialisation et du développement local ; les nouvelles orientations de gestion et de planification telles que la bonne gouvernance, le développement durable, l'environnement urbain et la prise en compte des relations générales dans le processus de planification ; des exemples de gestion urbaine décentralisée et de technique innovante ; les programmes de gestion urbaine et de planification dans divers instituts ; la présentation du programme LIFE initié par le PNUD pour améliorer les conditions de vie des populations urbaines à faible revenu.

CA RB86 (98 : 1)

Federal government of Nigeria national report. The second United Conference on human settlements (Habitat II), the City Summit, Istanbul, Turkey, 3-14 June 1996

Lagos, National Steering Committee, 1996. - 91 p., tabl.

Le rapport national du Nigeria pour Habitat II évalue la situation socio-économique du pays, les stratégies et politiques des établissements humains et de l'habitat mis en oeuvre depuis la Conférence de Vancouver, les meilleures pratiques. Le Plan national d'action passe en revue les priorités : assurer une meilleure gestion et gouvernance, renforcer le système d'information sur les établissements humains, promouvoir la facilité d'accès au sol, mobiliser les ressources pour le développement des établissements humains, fournir des infrastructures et services urbains, améliorer le transport et les communications, diminuer la pauvreté et générer des emplois, améliorer la qualité de l'environnement, intégrer les questions de genre dans le processus de développement, consolider les institutions intervenant pour la prévention des catastrophes, favoriser l'économie urbaine, etc.

CA C9324

Rapport national. Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Habitat II, 3-14 juin 1996, Istanbul, Turquie

Yaoundé, Comité national de préparation de la Conférence Habitat II, 1996. - 104 p., ann., tabl., bibliogr.

En préparation à la Conférence des Nations Unies Habitat II, le rapport national du Cameroun présente un état des lieux et des tendances des établissements humains camerounais, l'évaluation et les priorités, les stratégies et politiques du Plan national d'action ; analyses à travers les cinq secteurs principaux : l'environnement, la gouvernance, les risques naturels et catastrophes ; le logement, la pauvreté.

CA C9306

Regional development challenges in democratizing Africa

in Regional development dialogue, vol. 17, n° 2, autumn 1996. - pp.III-218, tabl., fig., bibliogr.

Trois thèmes relatifs à la stabilité et au développement durable en Afrique subsaharienne sont développés dans ce numéro spécial : la démocratisation et la régionalisation, la gouvernance au niveau local et régional, le développement régional et plus particulièrement l'intégration régionale. La réussite de la démocratisation dépend de la décentralisation effective et de l'avancée de la bonne gouvernance au

niveau local ; plusieurs exemples traitent des processus de démocratisation et de décentralisation de leurs impacts sur le développement régional. La dernière partie examine les projets de développement régional dans les régions frontalières de l'Afrique de l'Est et du Sud ainsi que les politiques d'intégration régionale.

CA RB86 (96 : 2)

Republic of Ghana. National Plan of action on human settlements. Habitat II. United Nations Conference on human settlements, Istanbul, Turkey, 3-14 June 1996

Accra, 1996. - XVI-130 p., tabl., bibliogr.

Préparé en vue de la Conférence d'Habitat II à Istanbul, le Plan d'action national du Ghana s'appuie sur des rapports nationaux et stratégies mises en place suivant les directives de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement et celle de Vancouver pour les établissements humains. Les axes de ce Plan national d'action traitent de la décentralisation, de la réforme administrative et de la gouvernance, de l'accès au sol et au logement avec les programmes et les stratégies, des mesures pour réduire la pauvreté et générer des emplois, de la gestion de l'environnement et de la gestion des catastrophes naturelles.

CA C9312

Sustainable communities in an integrating world

New York, Baha'i international community, 1996. - 6 p.

Préparé par Baha'i international community pour la seconde Conférence des Nations unies sur les établissements humains (Habitat II), cet exposé présente les grandes lignes du développement communautaire durable, les aspirations à une meilleure harmonie et gouvernance.

CA P169/14

GOVERNANCE URBAINE OU LOCALE

BANQUE MONDIALE

Création des capacités pour la décentralisation et la gouvernance locale en Afrique subsaharienne : le programme de développement municipal

in Findings, publication du département technique région Afrique de la Banque mondiale, n° 15, avril 1994. - 4 p.

Le programme de développement municipal, initié par la Banque mondiale en 1991, se concentre sur l'appui aux municipalités locales d'Afrique subsaharienne dans quatre domaines : études et soutien des politiques, formation, appui aux municipalités, renforcement des associations des autorités locales.

CA P168/10

BARTONE Carl, BERNSTEIN Janis, LEITMANN Josef, EIGE Jochen

BANQUE MONDIALE

Towards environmental strategies for cities, policies considerations for urban environmental management in developing cities

in Urban management programme policy paper, n° 18, 1994. - 115 p., bibliogr.

Urbanisation, développement et environnement. Analyse des problèmes et de leurs causes. Opportunités pour améliorer l'environnement urbain. Formulation d'une stratégie de gestion de l'environnement urbain.

CA C8207

BRUNCKHORST David J.

Comment on « Urban governance in relation to the operation of urban services in developing countries » by Trudy Harpham and Kwasi A. Boateng

in Habitat international, vol. 22, n° 1, mars 1998. - pp.69-72, bibliogr.

Commentaire de l'article sur l'enjeu d'une bonne gouvernance pour les services urbains dans les pays en développement.

CA RB40 (98 : 1)

DAVEY Kenneth J.
BANQUE MONDIALE ; PROGRAMME DE GESTION URBAINE
Elements of urban management

in Urban management programme policy paper, n° 11, 1993.- XII - 56 p.

Ce document résume les résultats d'un programme de recherche sur le contexte institutionnel de la gestion urbaine et met l'accent en particulier sur le processus et l'expérience de réforme des institutions locales. Incluant plusieurs études de cas au Brésil, Mexique, en Inde, Ouganda et Zimbabwe, il s'intéresse à plusieurs aspects des collectivités locales : structure et fonctions, processus de gestion et organisation interne, personnel et financement, relations avec le secteur privé et les organisations communautaires, fourniture de services.

CA C7585 ; IA 34246

GAYE Malick

Villes entrepreneuriales : de l'action participative à la gouvernance urbaine

Dakar, ENDA-Editions, 1996.- 175 p., tabl., fig., bibliogr., ann. ; série Etudes et recherches, n° 184-185

La moitié des Africains vivent en ville. La prise en charge de la ville dépend d'acteurs qui ne sont plus seulement des architectes, des urbanistes ou des administrateurs. Ces acteurs appartiennent aux différentes composantes de la cité et révèlent leur capacité à entreprendre et à créer. De nouvelles combinaisons de partenaires s'affirment avec un foisonnement d'initiatives dans tous les domaines, et la perspective d'un civisme effectif, dynamique et entreprenant se concrétise.

CA C9625 ; IA 40140

GONTARD J.-P., FINO Daniel

Controverse à propos de coopération internationale et de « good urban governance ». Impasses et promesses : l'ambiguïté de la coopération au développement

in Les Nouveaux cahiers de l'Institut universitaire d'études du développement, n° 4, 1996.- pp.113-116

Lecture critique de l'article : « A la recherche de la coopération dans les villes du sud », de Milbert et Fino, qui fait apparaître une absence d'aide au développement des zones urbaines du sud. Une mauvaise utilisation du concept de « bonne gestion du développement » ou de « bonne gouvernance » est déplorée dans cet article : il aurait été nécessaire, selon l'auteur, de pousser plus loin la réflexion sur les programmes réellement effectués, malgré leur champ d'application restreint.

FRANCIS

HARPHAM Trudy, BOATENG Kwasi

Urban governance in relation to the operation of urban services in developing countries. A reply

in Habitat international, vol. 21, n° 1, mars 1997.- pp.65-77, tabl., bibliogr.

in Habitat international, vol. 22, n° 1, mars 1998.- pp. 73-74

Les questions de « bonne gouvernance » sont récemment apparues dans divers programmes. Les auteurs s'interrogent sur ce que signifie une bonne gouvernance au niveau local, comment les recherches en cours analysent la gouvernance et les facteurs d'identification d'une bonne gouvernance qui pourraient éventuellement être inclus dans une méthode d'analyse de la gouvernance urbaine dans les pays en développement.

CA RB40 (97 : 1) ; CA RB40 (98 : 1)

JAGLIN Sylvie

La gestion urbaine en archipels en Afrique Australe. in Gouvernances

in Les Annales de la recherche urbaine, n° 80-81, déc. 1998.- pp.27-34, phot., bibliogr.

Dans le processus actuel de démocratisation en Afrique Australe, les partenaires de la gestion urbaine cherchent un juste équilibre entre réglementation et libéralisation. Encouragée par la Banque mondiale, la privatisation des services collectifs pallie les insuffisances du monopole public. C'est en Afrique du Sud que la participation des habitants à ces transformations semble la plus poussée, au risque d'ailleurs de heurter les règles de la démocratie représentative. La persistance locale des antagonismes ethniques et sociaux rend nécessaires de nouvelles régulations nationales.

CDU

LUSUGGA KIRONDE J.M., YHDEGO M.

The governance of waste management in urban Tanzania : towards a community based approach

in Ressources, conservation and recycling, vol. 21, n° 4, 1997. - pp.213-226, bibliogr.

La gestion des déchets solides dans les zones urbaines de Tanzanie est examinée du point de vue de la gouvernance. La gouvernance est vue au travers des relations entre gouvernements locaux et centraux et des relations entre les institutions et les acteurs internationaux, nationaux et locaux. Un système de gestion des déchets respectant la participation du public, les droits de la population, les règles de la privatisation, la transparence, l'efficacité économique est examiné. La gestion des déchets solides à Dar-es-Salaam et dans d'autres centres urbains de Tanzanie pourrait passer d'une approche « command and control » à un système de partenariat entre les autorités publiques et les différents acteurs de la scène urbaine.

PASCAL

MAC CARNEY Patricia L., STREN R. (ed.)

Cities and governance : new directions in Latin America, Asia and Africa

Toronto, Centre for urban and community studies, 1996. - XIV-220 p., bibliogr.

De nombreux pays en développement ont entrepris de larges réformes de l'Etat qui entraînent une pression sur les villes et un nouveau potentiel pour la gouvernance urbaine. Une cinquantaine de pays d'Amérique Latine, d'Asie et d'Afrique, francophone ou anglophone, font l'objet de cet ouvrage.

CA C9923

MILBERT I., FINO Daniel

A la recherche de la coopération dans les villes du sud. Impasses et promesses : l'ambiguïté de la coopération au développement

in Les Nouveaux cahiers de l'Institut universitaire d'études du développement, n° 4, 1996. - pp.96-103

Cette analyse se penche sur les oubliés de la coopération au développement : les citoyens. Appliquée à la ville, la « good governance » semble impuissante à soutenir les démarches locales. L'auteur s'arrête sur ce concept de « bonne gestion du développement » qui apparaît derrière les politiques publiques.

FRANCIS

OSMONT Annick

La Banque mondiale et les villes ; du développement à l'ajustement

Paris, Ed. Karthala, 1995. - 309 p., tabl., fig., bibliogr., ann. ; coll. Hommes et sociétés

Pourquoi la Banque mondiale n'est-elle intervenue dans le secteur urbain qu'à partir de 1970, après avoir établi le rôle de l'urbanisation dans la croissance économique et l'ouverture des marchés ? Accrochées au modèle libéral puis néo-libéral de croissance, les politiques urbaines, mises en oeuvre sous l'impulsion de la Banque mondiale, ont d'abord été abordées dans le cadre macro-économique du développement. Mais depuis 15 ans, c'est la gestion urbaine décentralisée qui est devenue la préoccupation dominante. Ce bilan critique invite à plus de lucidité pour affronter les enjeux de l'urbanisation dans les pays du sud, défi majeur à l'aube du XXIe siècle. Trois pays ont été étudiés : le Sénégal, le Burkina Faso et la Tunisie.

CA C8791

OSMONT Annick

L'Etat efficace selon la Banque mondiale. Les villes et l'ajustement structurel

in Cahiers du GEMDEV, n° 24, juin 1996. - pp.45-60

Une constante s'impose dans le domaine de l'aménagement de l'espace et des politiques publiques urbaines : la recherche de la plus grande efficacité possible des actions de l'Etat. En Afrique, trois périodes ont marqué le rôle et l'implication de l'Etat dans les interventions pour tenter de maîtriser une urbanisation vite débordante. L'entrée de en scène de l'ajustement structurel, dans les années 80 va entraîner un changement de cap considérable dans la politique urbaine de la Banque mondiale.

CA C10124

PAULAIS Thierry

Le marché dans la ville d'Afrique Noire : équipements publics et économie locale. in Gouvernances

in Les Annales de la recherche urbaine, n° 80-81, déc. 1998. - pp.35-41, bibliogr.

Dans ce qu'il est convenu d'appeler la crise urbaine en Afrique Noire, les marchés, équipements spécifiques ou zones commerciales, perturbent fortement les politiques locales. La polarisation des villes autour de ces marchés, dans les centres ou aux abords des gares routières, provoque des dysfonctionnements urbains dont les coûts pèsent lourdement sur les communes aux faibles ressources financières et techniques. L'échec de nouvelles implantations révèle l'incapacité des collectivités locales à maîtriser isolément les conditions de desserte et d'approvisionnement à l'échelle des agglomérations.

CDU

RODRIGUEZ Alfredo, WINCHESTER Lucy

Ville, démocratie et gouvernance en Amérique Latine. in Villes de l'avenir : la gestion des transformations sociales

in Revue internationale des sciences sociales, n° 147, mars 1996. - pp.85-96, bibliogr.

Les explosions sociales, qu'ont connues les villes latino-américaines au cours des dix dernières années, sont nées de la confrontation entre des structures économiques et sociales en mutation et l'inertie des structures politiques traditionnelles. Cet article analyse les formes prises par ces mutations dans les villes d'Amérique latine ainsi que leurs implications quant à la façon de gouverner la ville.

CDU 33258 ; CA C9007

SERAGELDIN Ismail, BARRETT Richard, MARTIN-BROWN Joan (ed.)

The business of sustainable cities : public-private partnerships for creative technical institutional solutions

Washington, Banque mondiale, 1995.- VIII-39 p., ann. ; Environmentally sustainable development proceedings series n° 7

Cet ouvrage, issu d'un forum organisé en septembre 1994 par la Banque mondiale et l'Association EarthKind, traite du rôle des agents économiques dans la promotion de l'Agenda 21 local et la mise en oeuvre d'un développement urbain durable. Ce forum a permis de dégager des expériences intéressantes qui démontrent l'existence de solutions techniques et institutionnelles créatives.

Actes de la conférence de la banque mondiale couvrant trois aspects du développement urbain: énergie, transport et gestion des déchets solides, ainsi que les partenariats public-privé innovants et menés avec succès pour la gestion de l'environnement urbain. Ce rapport met en avant les approches innovantes pour améliorer la qualité de vie en ville, met l'accent sur le rôle du secteur privé, et les alliances public-privé destinés à promouvoir un développement durable.

CA C9882

STREN Richard, KJELLBERG BELL Judith (ed.)

Urban research in the developing world. Volume 4 : Perspectives in the city

Toronto, Centre for urban and community studies, 1995. - XII-418 p., tabl., fig., bibliogr.

Afin d'examiner le rôle de la recherche dans le développement urbain, un grand projet comparatif concernant une cinquantaine de pays a été lancé en 1991 avec l'appui de la Ford Foundation. Le quatrième volume rassemble des communications sur les principaux thèmes de la recherche urbaine dans les pays en développement. Les trois premiers chapitres traitent des autorités locales, de la réglementation et du développement, de la gouvernance en mettant l'accent sur les questions historiques et institutionnelles relatives à l'urbanisation. Les derniers chapitres sont davantage axés sur le rôle des facteurs économiques dans l'urbanisation, sur la mondialisation de l'économie et ses conséquences pour les villes, sur l'environnement urbain, la place des femmes dans l'environnement urbain, les conditions de vie des enfants en Amérique Latine.

CA C9520

YAPI DIAHOU Alphonse, MATHIEU Paul, LAURENT Pierre-Joseph, WILLAME Jean-Claude

Les municipalités ivoiriennes face à leurs friches urbaines. Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique : conflits, gouvernance et turbulences en Afrique de l'ouest et centrale

in Cahiers africains, n° 23-24, 1996. - pp.151-163, bibliogr.

Les friches dont il est question dans cet article sont les terrains non mis en valeur de lotissements dont les lots sont détournés de leurs affectations officielles. La gestion de la ville ivoirienne est interpellée à maints égards par la présence de ces friches. Différentes utilisations de ces friches exposent les villes à des problèmes environnementaux ou les accentuent. Des contraintes logistiques, techniques et financières doivent être surmontées pour désenclaver les quartiers et desservir les populations isolées du

reste de la ville. Enfin, les friches exigent des engagements spécifiques non sans incidence sur le destin du processus démocratique : émergence de rapports nouveaux avec les acteurs du développement urbain.

FRANCIS

A City for all, the future of human settlements in Latin America and the Caribbean Latin American and Caribbean commission on human settlements Habitat II

New York, PNUD ; Washington, Inter-american development bank, 1996. - 41 p.

Créée en 1995, «The Latin and Caribbean commission for human settlements » par le PNUD et la Banque inter-américaine de développement a pour objectif de donner un regard régional sur la question des villes et la gestion urbaine en vue d'Habitat II. Ce rapport expose les stratégies à mettre en oeuvre pour surmonter les principaux obstacles au développement durable des établissements humains, fait des propositions pour l'amélioration de la gouvernance des villes et l'accès des pauvres aux avantages de l'urbanisation.

CA C9400

Governance, local government reforms and accountability

in Régional development dialogue, vol. 18, n° 2, automne 1997. - pp.III-191, tabl., fig., bibliogr.

La structure des gouvernements locaux et le niveau de responsabilité locale sont des éléments décisifs pour le développement socio-économique basé sur la participation communautaire. A partir d'études de cas situées au Japon, au Bangladesh, au Botswana, au Ghana, en Inde, à Singapour et aux Philippines, ce numéro spécial examine les multiples aspects de la gouvernance locale et de la responsabilité locale. Les articles sont présentés en fonction des sous-thèmes suivants : gouvernance, relations inter-institutionnelles et responsabilité, réformes des gouvernements locaux et responsabilité bureaucratique, responsabilité pour la qualité des services.

CA RB 86 (97 : 2)

3. GOUVERNANCE URBAINE, GOUVERNANCE LOCALE dans les pays développés

ANALYSES ET REFLEXIONS

ABOTT J.

Sharing the city : community participation in urban management

London, Earthcan, 1996

ASCHER François

Métapolis ou l'avenir des villes

Paris, Ed. Odile Jacob, 1995. - 345 p., phot.

La tendance actuelle à la concentration des hommes, des activités et des richesses dans les métropoles est analysée en s'interrogeant sur sa généralisation, ses formes, l'urbanisme, le développement urbain et les nouveaux modes de communication.

CDU 31531 ; IA 36131

BAGNASCO Arnaldo, LE GALES Patrick (dir.)

Villes en Europe

Paris, Ed. La Découverte, 1997. - 280 p., bibliogr. ; coll. Recherches, série Changement social en Europe occidentale

La première partie de cet ouvrage porte sur une étude des liens complexes entre les villes et l'économie mondiale. La deuxième partie regroupe trois articles sur des questions de sociologie urbaine. La troisième partie aborde les sujets suivants, relatifs à la gouvernance urbaine : l'évolution des mouvements sociaux dans les villes européennes ; la construction historique des modèles de services urbains ; le rôle des intérêts privés au sein des villes européennes.

CDU 35850 ; IA 39397

BAILEY S.

Public choice theory and the reform of local government in Britain : from government to governance

in Public policy and administration, n° 8, 1993

BASTIE Jean

L'administration et la gouvernabilité des grandes agglomérations

in Hommes et terres du Nord, avril 1998. - pp.229-232

L'administration des grandes agglomérations et le financement de leurs infrastructures et équipements ainsi que leur fonctionnement, les prévisions relatives à leur futur et sa planification, représentent des coûts considérables et constituent des problèmes complexes. La répartition des compétences et des financements entre les différents niveaux d'administration et le degré d'autonomie par rapport à l'Etat conditionnent les solutions qui varient selon les régimes politiques et les traditions nationales.

CDU

BEAUFILS Marie-Laure

Quartiers en difficulté : l'aménagement comme mode de développement et les ambiguïtés du partenariat public-privé. in La ville éclatée ?

La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 1998. - pp.291-303, tabl., notes, bibliogr.

Le point de départ de l'analyse est la difficulté à mettre en oeuvre de nouvelles formes partenariales de l'action publique entre privé et public pour la revalorisation des quartiers en difficulté. L'auteur indique dans quel sens l'action publique doit se transformer pour que ces démarches tiennent leurs promesses. Un partenariat public-privé efficace ne peut se nouer que si la puissance publique accepte de reconnaître

la réalité économique de l'entreprise, c'est-à-dire accepte de parler avec elle de retour sur investissement ou de marché. Cela ne signifie pas l'effacement de la puissance publique mais un engagement fort de sa part, notamment en ce qui concerne la clarification des rôles et des règles du jeu, et une transformation profonde des modalités et de la rationalité de l'action publique. Pour porter ses fruits, cette démarche doit faire une large place à l'élaboration négociée et s'appuyer sur des outils de suivi et d'évaluation qui restent à inventer.

CDU 36604 ; IA 39567

BENKO Georges

Réseaux productifs et régulations politiques. Dix ans de réflexions économiques sur les villes. in Parcours et positions

in Les Annales de la recherche urbaine, n° 64, sept. 1994. - pp.81-85, bibliogr.

En économie industrielle, le paradigme horizontal de l'agglomération remplace celui, vertical de l'organisation hiérarchique de type fordiste. Le modèle d'accumulation flexible, qui domine les années 1980, a diversement essaimé dans les régions urbaines du monde développé. Deux figures de « gouvernance » territoriales sont ainsi distinguées : la mégapole et la métropole.

CDU

BESLAY Christophe, GROSETTI Michel, TAULELLE François, SALLES Denis, GUILLAUME Régis, DAYNAC Michel

La construction des politiques locales. Reconversions industrielles et systèmes locaux d'action publique

Paris, L'Harmattan, 1998. - 220 p., bibliogr. ; coll. Logiques politiques

Cet ouvrage analyse la construction des politiques locales à travers diverses situations : restructuration des industries de défense, fermeture de bassins houillers, petits districts industriels en difficulté, restructuration d'un grand groupe privé, fermeture d'un centre administratif. La première partie analyse la construction collective des diagnostics et des projets qui s'y rattachent. La seconde partie est centrée sur les systèmes d'action et leurs transformations sous l'effet de la crise. Les auteurs montrent que la crise agit comme un révélateur des systèmes locaux d'action publique, lesquels peuvent être regroupés en deux modèles : celui de la gouvernance urbaine dans les grandes métropoles et le modèle néo-républicain dans les autres sites.

CDU 36781

BIAREZ Sylvie, NEVERS Jean-Yves

CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE SUR L'ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Gouvernement local et politiques urbaines. Actes du colloque international, Grenoble 2-3 février 1993

Grenoble, IEP - CERAT, 1993. - 559 p., bibliogr.

Ce colloque devait saisir, à travers les récentes évolutions (décentralisation, changements sociaux, crise de l'Etat-providence, ouverture des collectivités locales à l'environnement économique, restructuration des services, etc.) la façon dont un gouvernement local ou urbain pourrait se constituer. Il tente de comprendre, à travers les notions d'action et de services publics ou de politiques publiques, quels sont les caractéristiques et le devenir des politiques urbaines.

CDU 29671 ; PIR 4

BOINO Paul, QUADRIO Stéphane

ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

Aspects intéressant la planification urbaine dans les recherches financées par le PIR-Villes

Lyon, CNRS - PIR-VILLES, 1996. - 82 p., bibliogr.

Ce rapport recense les recherches menées par le PIR-Villes qui contiennent des éléments susceptibles d'intéresser le domaine de la planification urbaine. La première partie présente celles qui explorent les thèmes suivants : les nouvelles dynamiques territoriales, l'éclatement urbain, les mobilités quotidiennes et résidentielles, les temporalités, l'évolution des pratiques urbaines, la planification urbaine comme système d'action sur la ville, la planification comme processus décisionnel, les nouveaux outils de la gouvernance urbaine. La seconde partie reprend les trois derniers thèmes et propose les références et les résumés des recherches menées.

PIR 32

BOURDIN Alain

Le gouvernement des villes institue autant qu'il coordonne ou les limites des théories de la gouvernance. *in La ville éclatée ?*

La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 1998. - pp.314-330, tabl., notes, bibliogr.

L'auteur affirme dans cet article que l'enjeu du gouvernement urbain ne saurait se réduire aux seules questions de coordination trop souvent privilégiées par les théories actuelles de la gouvernance. L'instance politique assume un rôle essentiel dans le processus social qu'est la construction de l'unité d'une ville. Si le politique ne se donne pas les moyens d'assumer ce rôle, le gouvernement urbain risque fort de se réduire au seul jeu des coalitions éphémères et opportunistes.

CDU 36604 ; IA 39567

BRODHAG Christian

Le développement durable et la bonne gouvernance

Atelier Agenda 21 local, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, 20 avril 1998. - 9 p.

L'auteur, président de la Commission française du développement durable, dresse un rapide historique de la notion de gouvernance ; il identifie les principes de développement durable et les outils du développement durable qui forment un cadre cohérent de la gouvernance. Ces outils sont au nombre de quatre : les Agendas 21 locaux, les indicateurs de développement durable, les forums de développement durable et les réseaux d'échanges d'expériences.

4D

BUDET F., WARIN P., LATERRASSE J., LORRAIN D., BORRAZ O., LE GALES P., MARIE M., STOCKER G., GODARD F.

La ville : habiter, gouverner

in Sociologie du travail, vol. 37, n° 2, 1995. - 225 p., bibliogr.

Les articles présentés ont pour thèmes : les figures de la ville de banlieue ; HLM et participation, ville machine et ville citoyenne ; la grande entreprise urbaine ; les adjoints au maire de Besançon ; la politique de la ville en France et en Grande-Bretagne ; la guerre, la colonie, la ville ; urban governance in Britain ; clerks ou experts ?

CDU

CAILLOSSE Jacques, LE GALES Pierre

Les sociétés d'économie mixte locales : outils de quelle action publique ? *in Le gouvernement des villes. Territoires et pouvoirs*

Paris, Ed. Descartes et Cie, 1997. - pp.23-96, notes, bibliogr.

La première partie du document expose les défis à relever par les villes européennes en matière de chômage, d'exclusion sociale, de déséquilibres entre villes, d'environnement et de gestion urbaine. La deuxième partie porte sur les politiques communautaires actuelles dans le domaine du développement urbain. La troisième partie propose des orientations pour l'avenir en insistant sur la nécessité de se doter d'une perspective urbaine dans les politiques de l'Union européenne. La dernière partie expose brièvement la politique de communication.

CDU 35582 ; PIR

CALAME Pierre, TALMANT André

Les conditions d'une nouvelle gouvernance urbaine

in Pouvoirs locaux, n° 37, juin 1998. - pp.22-26

Plus qu'une politique de la ville, qui se résume à une intervention de l'Etat dans les quartiers, la mise en oeuvre d'une véritable politique urbaine passe, à l'échelle de la région, par une culture contractuelle entre Etat et collectivité, fondée sur la subsidiarité active. A travers l'expérience des relations entre l'Etat et la région Nord-Pas-de-Calais, les deux auteurs identifient les obstacles au développement de ce partenariat tout en soulignant, au-delà des difficultés et des résistances, l'émergence d'une nouvelle culture de la subsidiarité en même temps que d'une nouvelle fonction de proximité.

CDU

CAVALLIER Georges

FONDATION EUROPEENNE POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union européenne

Luxembourg, OPOCE, 1998. - 76 p., bibliogr.

Dans les trois premiers paragraphes de son rapport, l'auteur analyse les enjeux qui s'attachent au devenir des villes, enjeux dégagés lors du Sommet des villes d'Istanbul (Habitat II), les défis auxquels sont confrontés les villes européennes aujourd'hui et les difficultés qui marquent le contexte socio-politique. Les deux derniers paragraphes examinent comment répondre à l'impératif d'efficacité du gouvernement des villes dans un tel contexte. Dix clés sont proposées pour progresser concrètement dans la voie d'une bonne gouvernance urbaine adaptée aux exigences de ce temps. La mise en oeuvre de ces lignes d'action doit s'effectuer selon des modalités variables d'un pays à l'autre en tenant compte de la diversité des situations locales.

CDU 38357 ; IA 40237

CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'URBANISME ; PLAN URBAIN

Coopération intercommunale, dossier bibliographique

Paris-La Défense, METL - CDU, 1997. - 103 p., bibliogr.

Ce dossier se compose de deux notes de synthèse bibliographiques, qui analysent les références les plus récentes consacrées à l'intercommunalité. La première dresse un bilan de la coopération intercommunale et présente les perspectives qui se dessinent en France, avant d'esquisser un tableau de la situation d'autres pays européens. Une bibliographie analytique, qui aborde un large éventail d'aspects généraux et particuliers de la question, suit ce texte de présentation. La deuxième note présente un tour d'horizon des thèmes abordés par la littérature récente, en France. Elle se compose de deux parties : d'abord une analyse bibliographique nationale, qui aborde successivement les points de vue de l'état, des collectivités locales et des chercheurs en géographie, en droit public, en sciences politiques et administratives ; ensuite une analyse de la littérature portant respectivement sur les agglomérations de Bordeaux, Strasbourg, Grenoble et Toulouse.

CDU 35944 ; IA 38972

COMMISSION EUROPEENNE

Cadre d'action pour un développement urbain durable dans l'Union européenne

Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1999. - 41 p., ann. ; 28-10-98 - COM/98/605 F

L'approbation du document « La question urbaine ; orientations pour un débat européen » par les institutions européennes, appelant la Commission à poursuivre son action dans le domaine des zones urbaines, a conduit à cette nouvelle communication. Elle propose un cadre d'action qui vise à mieux coordonner et cibler les actions communautaires en zones urbaines. Ce cadre d'action s'organise autour de quatre objectifs qui font chacun l'objet d'une partie : renforcer la prospérité et l'emploi dans les villes (1), promouvoir l'égalité des chances, l'insertion sociale et la réhabilitation des zones urbaines (2), protéger et améliorer l'environnement urbain (3), contribuer à une bonne gouvernance urbaine et renforcer la capacité locale à agir (4). Pour chaque partie sont développés les objectifs, les actions et le suivi.

4D

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

La question urbaine : orientations pour un débat européen

Bruxelles, CEE, 1997. - 19 p. + 14 p., ann., bibliogr.

Communication de la Commission européenne sur la question urbaine. La première partie fait le point des défis à relever par les villes européennes, en considérant les points suivants : chômage et exclusion sociale ; déséquilibres dans le système urbain européen ; environnement urbain ; fragmentation du pouvoir et intégration dans la société urbaine. La deuxième partie décrit les actions communautaires en cours en matière de développement urbain : encouragement de la compétitivité et de l'emploi ; politique en faveur de la cohésion économique et sociale ; développement des transports et des réseaux trans-européens ; encouragement du développement durable et amélioration de la qualité de vie dans les villes. Enfin, la troisième partie définit les orientations pour l'avenir dans quatre domaines : nécessité d'une perspective urbaine dans les politiques de l'Union européenne ; services d'intérêt public et développement urbain ; contribution des fonds structurels ; enrichissement des connaissances et encouragement des échanges d'expériences entre villes.

CDU 35640

DENTE B.

Metropolitan governance reconsidered or how to avoid error of the third type

in Governance, 3 (1), 1990. - pp.55-74

ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES

Réseaux, institutions et territoires dans le texte

Noisy-le-Grand, ENPC - LATTS, 1994. - 202 p., fig., bibliogr.

Ensemble de textes classés sous trois rubriques : réglementations technico-économiques et opérateurs de réseaux, réseaux techniques et agencements spatiaux, gouvernance urbaine et planification territoriale.

CDU 32240 ; EPC NY5320

ESTEBE Philippe, KIRSZBAUM T.

ACADIE

L'intercommunalité entre optimum territorial et pouvoir local. Lecture de la littérature récente. in Coopération intercommunale, dossier bibliographique

Paris-La Défense, METL - CDU - Plan urbain, nov.1997. - pp.53-103

Les évolutions locales et nationales des conceptions et des jugements sur l'état actuel et les perspectives de l'intercommunalité en milieu urbain sont abordées au travers d'une analyse bibliographique. Le débat sur l'intercommunalité englobe trois registres : celui du territoire lui-même, le registre institutionnel et le registre opérationnel. La pratique observée dans les quatre agglomérations étudiées et certains travaux récents font apparaître la nécessité de développer des capacités d'alliance entre collectivités de différents niveaux afin d'ajuster l'intervention publique aux différentes échelles auxquels les problèmes se posent. De nouvelles formes de gouvernance dans lesquelles les élus et les représentants de l'Etat jouent un rôle central doivent émerger.

CDU 34072 ; IA 38972

EUROPEAN FOUNDATION FOR THE IMPROVMENT OF LIVING AND WORKING CONDITIONS

Active citizenship and community involvement. Getting to the roots

Dublin, 1997

EUROPEAN FOUNDATION FOR THE IMPROVMENT OF LIVING AND WORKING CONDITIONS

Medium-sized cities in Europe

Luxembourg, OPOCE, 1997. - 330 p.

En 1993, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail a lancé un programme de recherche sur 15 villes de taille moyenne, situées principalement dans le sud de l'Europe. Ce programme a pour objectif d'examiner les problèmes et les perspectives, les opportunités et les menaces que connaissent ces villes moyennes, d'identifier des actions, des visions, des instruments et des politiques novateurs et d'évaluer le rôle des autorités locales, des partenaires sociaux et des citoyens dans l'élaboration d'un projet commun pour le futur. La sixième partie aborde les questions de gouvernance et de relations des villes avec leurs partenaires sociaux et économiques. Sont analysées les réponses données par les villes aux problèmes posés.

CDU 37332

EVENO Emmanuel, SOLDANO Catherine, MADELEINE Valérie

CENTRE INTERDISCIPLINAIRE D'ETUDES URBAINES

Gouvernance urbaine et technostructures informationnelles. Analyse statistique

Paris, CNRS - PIR-Villes, 1995. - 84 p., cartes, tabl., graph.

Synthèse des résultats de l'enquête menée sur l'informatisation des administrations urbaines dans les grandes villes de France. Présentation des tableaux d'effectifs pour chacune des 139 questions de l'enquête. L'étude a été réalisée en supposant que les techniques d'information et de communication jouent le rôle d'un discriminant dans la façon dont les catégories de villes se distinguent.

CDU 37975(2) ; PIR 46 (2)

EVENO Emmanuel, WEISSBERG Daniel

CENTRE INTERDISCIPLINAIRE D'ETUDES URBAINES

Pouvoirs urbains et techniques d'information et de communication ou le gouvernement discret dans les grandes villes en France

Paris, CNRS - PIR-Villes, 1995. - 43 p.

Analyse historique de l'informatisation des administrations urbaines. Elle s'appuie sur l'approche monographique de sept grandes villes et sur les réponses à un questionnaire concernant les conditions d'informatisation d'une vingtaine de villes françaises de plus de 80.000 habitants. Les auteurs montrent les transformations et les évolutions induites au sein des administrations par l'informatique, les

techniques de l'information et de communication. Une attention spéciale est donnée à l'utilisation du système d'information géographique et des bases de données urbaines.

CDU 37975 (1) ; PIR 46 (1)

FONDATION NATIONALE DE SCIENCE POLITIQUE

La ville, objet politique, objet de politiques

in Revue française de science politique, vol. 45, n° 1, février 1995. - pp.3-130, bibliogr.

La légitimité des réseaux de politiques publiques, le passage du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine, la théorie des choix rationnels en relation avec la politique, l'institutionnalisation de la politique de la ville sont étudiés.

CDU 32018 ; IA 36651

GAUDIN Jean-Pierre

Les nouvelles politiques urbaines

Paris, PUF, 1993. - 127 p., bibliogr. ; coll. Que sais-je ? n° 2839

Les politiques urbaines sont étudiées dans quatre parties chronologiques depuis l'entre-deux-guerres jusqu'à aujourd'hui. Les deux dernières parties sont consacrées aux dynamiques des nouvelles politiques urbaines et aux enjeux actuels de l'action publique.

CDU 29353 ; IA 34131

GIRAUD Michel

Citadins de l'an 2000 : des villes à vivre

Paris, Ed. France-Empire, 1997. - 195 p. ; coll. Pouvoir et stratégie

Outre quatre portraits de métropoles (Paris, Le Caire, Mexico, New York), l'auteur, qui était alors Président du Conseil régional d'Ile-de-France, examine le phénomène de métropolisation au XXe siècle, l'explosion urbaine, la société urbaine, la gestion urbaine, le développement urbain, l'aménagement du temps, l'expérience de l'Ile-de-France en matière de stratégie métropolitaine et les problèmes de gouvernance dans d'autres métropoles dans le monde.

CDU 35393 ; IA 38181

GODARD Francis

COMITE 21

Des partenariats dans nos villes pour l'innovation urbaine. in Troisièmes rencontres Nantes Ecopolis « L'innovation urbaine : construire des partenariats publics-privé-citoyens », 24-25 janvier 1996

Nantes, Ville de Nantes, 1996. - divers fascicules, bibliogr.

Il est maintenant admis que les nouveaux modes de gouvernement urbain sont de plus en plus caractérisés par le développement des partenariats. Ces partenariats, ceux qui concourent à l'innovation urbaine, doivent être mieux identifiés et servir à alimenter les échanges d'expérience entre responsables de villes. La première partie de l'article a trait aux nouveaux modes de régulation de l'action publique locale, qui ne doivent pas séparer les procédures de leur finalité et doivent concilier temporalités longues et courtes, démocratie locale et mondialisation. La deuxième partie porte sur la gouvernance et la construction des partenariats. La dernière partie évoque la possibilité de créer un observatoire urbain des pratiques partenariales innovantes afin de recenser l'ensemble des dispositifs mis en place.

CDU 34089 ; CA C8929

GODARD Francis

Gouverner la ville

in Sciences humaines, n° 79, janvier 1998. - pp.38-41, bibliogr.

Les transformations de l'espace urbain, les problèmes sociaux et les mutations économiques modifient le rôle des collectivités locales et de leurs élus. Dans ce contexte, une nouvelle approche des politiques urbaines fondée sur le long terme, et non sur les opérations de marketing urbain, paraît nécessaire. Selon l'auteur, les solutions résident dans une approche du gouvernement local fondée sur le concept de gouvernance, sur la nécessité de créer des structures intercommunales d'agglomération et sur un renouveau des services de proximité. Dans le cadre de ces évolutions, une définition claire du rôle des élus locaux apparaît nécessaire.

CDU ; IA P.634

GODARD Francis (dir.)

Le gouvernement des villes. Territoire et pouvoir

Paris, Ed. Descartes et Cie, 1997. - 284 p., bibliogr. ; coll. *Les urbanistes*

Issues d'un programme de recherche initié et soutenu par le PIR-Villes du CNRS, ces contributions posent la question de l'évolution du mode de gouvernement des villes et plus largement des principes de l'action publique. Dépassant les analyses qui conçoivent les politiques des villes uniquement comme une réponse aux dysfonctionnements de celles-ci, elles s'interrogent sur l'émergence de nouvelles formes de cohésion politique.

CDU 35582 ; IA 38368

HAERINGER Philippe

Les mots d'Istanbul (et la complexité citadine). Habitat II, Istanbul, juin 1996

in *Vivre autrement*, juin 1996. - 3 p.

Gouvernance, meilleures pratiques urbaines, droit au logement : tels sont les nouveaux concepts énoncés à la conférence d'Istanbul des Nations Unies, Habitat II. Mais, sous ces mots généreux se glisse parfois une ambiguïté. Le droit à la ville aurait pu être un nouveau lieu commun plus réaliste.

CA P170/30

JANVIER Yves

Crise de l'aménagement et transformation des temporalités de l'action publique. in La ville éclatée ?

La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 1998. - pp.304-313, tabl., notes, bibliogr.

L'émergence de nouveaux modes de faire dans l'urbanisme opérationnel résulte en premier lieu de l'impossibilité concrète et d'abord financière de « faire comme avant » ; elle témoigne d'une démarche plus ouverte, moins technocratique, où il s'agit désormais de négocier des compromis plutôt que d'imposer un optimum prédéfini. Le risque est que les exigences de coordination immédiate ne l'emportent sur la définition concertée d'objectifs à plus long terme, ou que, faute d'institutions garantes, ces objectifs ne s'évanouissent au fil du temps.

CDU 36604 ; IA 39567

LAURINI Robert

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES ; LABORATOIRE D'INGENIERIE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Influences des contextes juridiques sur la structuration et la spécification des systèmes d'information pour la planification urbaine. Le cas des registres de population et des registres fonciers

Paris, CNRS - PIR-Villes, 1995. - 45 p., ann., schémas, bibliogr.

Grâce aux registres de population et aux registres fonciers à jour, les pays qui ont opté pour ces outils se voient offrir de grandes facilités en matière de planification urbaine, notamment à cause de leur connaissance parfaite et continue des terrains et des populations. Ces registres servent de fondements aux systèmes d'information destinés aux études en matière d'urbanisme et de gouvernance des villes. Un bilan des avantages et inconvénients des systèmes d'information urbains basés sur ces principes est établi pour une douzaine de pays européens et d'Amérique du nord.

PIR 17

LEFEVRE Christian

De nouveaux modèles d'action publique locale

CNRS - PIR-Villes

PIR

LEFEVRE Christian

Metropolitan government and governance in western countries : a critical review

in *International journal of urban and regional research*, vol. 22, n° 1, mars 1998. - pp.9-25, bibliogr.

L'échec des réformes institutionnelles imposées d'en haut dans les régions métropolitaines du monde occidental appelle une nouvelle conception de l'organisation des institutions : une approche par le bas, centrée sur des modes d'action collective flexibles, volontaires et partenariaux, dans laquelle l'institution n'est plus considérée comme un objet tout fait mais comme un processus. Une grande partie de la littérature insiste sur l'efficacité de cette approche fondée sur la recherche du consensus et souligne que

les éléments internes sont la clé du succès. Néanmoins, cette théorie oublie les dimensions politiques et idéologiques de la formation des institutions et par conséquent, les conflits probables et les difficultés non résolues par le gouvernement. Prenant quelques régions urbaines en exemples, cet article expose les relations entre gouvernement métropolitain et gouvernance et pose la question du succès apparent des expériences métropolitaines en cours.

CDU

LEFEVRE Christian

Gouvernance, institutions et territoires : les gouvernements métropolitains dans les pays occidentaux. in La ville éclatée ?

La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 1998. - pp.277-290, tabl., notes, bibliogr.

Selon l'auteur, il est illusoire d'attendre de la multiplication des partenariats tant en France que dans d'autres pays développés la mise en place d'une véritable coordination métropolitaine. Parce qu'il concerne la production et le maintien d'une cohésion sociale, le gouvernement métropolitain suppose une création institutionnelle propre qui place les institutions publiques au cœur de l'action collective. L'auteur insiste sur le caractère novateur des modes actuels de construction de cette institution métropolitaine, désormais envisagée comme un processus fondé sur la concertation et la négociation entre les divers acteurs impliqués au niveau du territoire. Il souligne aussi les difficultés de l'entreprise du fait notamment des conflits de légitimité entre les communes nouvelles et la nouvelle institution métropolitaine et rappelle qu'en la matière les évolutions s'inscrivent dans la longue durée.

CDU 36604 ; IA 39567

LEFEVRE Christian

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT ; DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Le gouvernement des aires métropolitaines dans les pays industrialisés

in 2001 plus, n° 33, janvier 1995. - 25 p., bibliogr.

Ce document fait le point sur l'organisation du système institutionnel local dans les pays industrialisés européens. Il est traité de la recherche d'une adéquation entre territoire institutionnel et territoire urbain à travers les différentes réformes du pouvoir local notamment la décentralisation.

CDU 30980 ; IA 35832

LE GALES Patrick

Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine

in Revue française de science politique, vol. 45, n° 1, février 1995. - pp.27-95, graph., bibliogr.

Il s'agit de montrer en quoi les principales transformations du gouvernement des villes en France et en Grande-Bretagne rendent en partie caduques les analyses institutionnelles des relations entre Etat et gouvernement local alors qu'elles entrent dans une problématique de gouvernance. A partir de ce constat, deux théories, celle des coalitions d'intérêt et celle des régimes de politiques urbains sont examinées et critiquées. Au concept de gouvernance comme problème à résoudre, l'auteur suggère de substituer une acception plus sociologique de la gouvernance urbaine.

CDU 32018 ; IA 36651

LE GALES Patrick

Regulations and governance in European cities

in International journal of urban and regional research, vol. 22, n° 3, sept. 1998. - pp. 482-506, bibliogr.

La remise en cause du rôle de l'Etat dans la plupart des pays européens a pour conséquence un renforcement du rôle politique des structures territoriales plus réduites telles que les villes. De nombreux travaux récents ont analysé l'interaction entre les nouveaux modes de régulation et la revalorisation de certains types de territoire. L'auteur s'attache ici à analyser le mode de gouvernement des villes européennes.

CDU

LE GOFF Jacques

Pour l'amour des villes. Entretiens avec Jean Lebrun

Paris, Ed. Textuel, 1997. - 159 p., phot. coul., bibliogr.

Au cours de cet entretien, l'historien J. LE GOFF décrit la ville médiévale et établit des correspondances avec les problèmes qui touchent la ville contemporaine. Quatre thèmes sont abordés, qui correspondent

chacun à une vision idéale des fonctions urbaines : la ville comme lieu d'échange et d'égalité ; la sécurité urbaine, la protection des biens et le bien commun ; le pouvoir municipal et l'idéal du bon gouvernement ; l'urbanisme et l'invention de la beauté urbaine.

CDU 36040 ; IA 38881

LEVY Jacques

Quelle échelle pour gouverner la ville ?

in Pouvoirs locaux, n° 37, juin 1998. - pp.19-22

L'auteur montre, dans cet article, qu'en l'espace d'une vingtaine d'années, le territoire urbain a profondément changé et ne se réduit plus aux limites de la ville. Les bilans des politiques publiques en faveur de la ville devraient donc inciter les pouvoirs publics à repenser en profondeur les frontières géographiques de leur intervention.

CDU

MARCOU Gérard, RANGEON François, THIEBAULT Jean-Louis (dir.)

La coopération contractuelle et le gouvernement des villes. Contributions issues du projet de recherche « négociations et obligations dans le gouvernement des villes »

Paris, L'Harmattan, 1997. - 428 p., bibliogr. ; coll. Logiques juridiques

Après une analyse des aspects juridiques de la coopération contractuelle, l'ouvrage décrit les implications de ce nouveau mode d'administration publique en matière de gouvernement des villes ou de gouvernance et au niveau des relations entre acteurs locaux. Les thèmes suivants sont abordés : le rôle et les limites de la contractualisation dans l'élaboration des politiques publiques ; l'exemple des contrats de ville en Picardie ; les paradoxes des procédures et des mécanismes administratifs de la contractualisation ; la négociation dans la politique de la ville ; l'approche de l'action locale et de la politique de la ville en termes de réseaux ; l'impact de la contractualisation en matière de démocratie locale. Enfin, une dernière partie décrit en détail la contractualisation dans quatre pays européens : la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume Uni.

CDU 36445

MARCOU Gérard, RANGEON François, THIEBAULT Jean-Louis (dir.)

Le gouvernement des villes et les relations contractuelles entre les collectivités publiques. in Le gouvernement des villes : territoire et pouvoir

Paris, Ed. Descartes et Cie, 1997. - pp.137-211, bibliogr.

La ville est devenue aujourd'hui en France le terrain d'élections des procédures contractuelles notamment avec les contrats de ville. La recherche menée par les auteurs visent à répondre à deux questions : dans quelle mesure ces procédures favorisent-elles l'ouverture des processus d'élaboration des politiques locales aux acteurs sociaux concernés et aux citoyens ? La généralisation des pratiques contractuelles, dans le cas de la politique française de la ville, différencie-t-elle la France des expériences menées dans les pays voisins ? Pour trouver des réponses à ces questions, et donc parvenir notamment à estimer l'impact de ces procédures en termes de gouvernance, les auteurs analysent les processus de négociation, les rapports entre contrat et démocratie locale et les rapports entre contrat, droit et politiques publiques. Ils s'appuient sur les cas du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie pour la France et de la Belgique, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume Uni pour les comparaisons étrangères.

CDU 35582 ; IA 38368

MARCOU Gérard

Metropolitan governance : patterns and leadership

United Nations, Department for development support and management services, 1995

MAY Nicole, VELTZ Pierre, LANDRIEU Josée, SPECTOR Thérèse (dir.)

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT ; DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

La ville éclatée ?

La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 1998. - 350 p., tabl., notes, bibliogr. ; coll. Monde en cours, série Société

Cet ouvrage analyse les changements sociaux, économiques et spatiaux qui touchent les villes contemporaines et tente de redéfinir les cadres de référence de l'action publique. La dernière partie de l'ouvrage est consacrée aux notions de gouvernance et de partenariats sous forme de quatre articles qui traitent de la gouvernance urbaine dans les pays développés, des partenariats public-privé dans le cadre de la politique de la ville, des temporalités de l'action publique et de la mise en place d'institutions politiques de « gouvernance ».

CDU 36604 ; IA 39567

MAYER Margit, LORRAIN Dominique, LE GALES Patrick

La gouvernance urbaine. in Villes en Europe

Paris, Ed. La Découverte, 1997.- pp.173-254 ; coll. Recherches, série Changement social en Europe occidentale

Trois articles sur le thème de la gouvernance urbaine sont rassemblés. Le premier retrace l'évolution des mouvements sociaux en faveur du logement ou du cadre de vie dans les villes européennes entre les années 1970 et 1990. Le deuxième présente un historique de la construction des modèles de services urbains à partir des exemples du gaz et de l'eau. Enfin, le troisième analyse les acteurs et les intérêts du secteur privé et leurs modes de participation aux processus de gouvernance urbaine.

CDU 35850 ; IA 39397

MITLIN Diana, SATTERTHWAITTE David

Cities and sustainable development. Global Forum'94, Manchester, 24th June to 28th June 1994

Londres, International Institute for environment and development, 1995.- 82 p., bibliogr., ann.

Ce document a été produit pour le forum organisé à Manchester sur le développement durable et les villes. La contribution des villes au développement durable est analysée sous l'angle de l'utilisation des ressources naturelles, de la pauvreté urbaine, de l'environnement et de la santé, des transports et communications, du financement et de la gouvernance.

CA C8772

NICOLAS-LE-STRAT Pascal

Problématiques de la citoyenneté urbaine. Notices bibliographiques. in La ville-monde aujourd'hui. Entre virtualité et ancrage

in Futur antérieur, n° 30-31-32, 1996.- pp.209-232

Présentation de modes d'approche de la citoyenneté urbaine à travers quelques ouvrages : « Technopolis ; crises urbaines et innovations municipales », J.-P. GAUDIN (PUF, 1989) ; « L'Etat animateur ; essai sur la politique de la ville », J. DONZELOT, P. ESTEBE (Esprit, 1994) ; « Les usagers entre marché et citoyenneté », dir. M. CHAUVIERE, T. GODBOUT (L'Harmattan, 1992) ; « Les habitants, de nouveaux acteurs sociaux », A. SAUVAGE (L'Harmattan, 1992) ; « De la galère à la citoyenneté ; les jeunes, la cité, la société », S. BOUAMAMA (Epi, Desclée de Brouwer, 1993) ; « Villes, exclusion et citoyenneté », dir. J. ROMAN (Esprit, 1993) ; « La citoyenneté dans tous ses états ; de l'immigration à la nouvelle citoyenneté », S. BOUAMAMA, A. CORDEIRO, M. ROUX (CIEMI, L'Harmattan, 1992) ; « Du contrat de citoyenneté », Groupe de Navarrenx (coéd. Syllepse-Périscope, 1990) ; « La démocratie inachevée », R. du MAUSS n° 8 (La Découverte, 1990) ; « Les trois écologies », F. GUATTARI (Galilée, 1989) ; « Les frontières de la démocratie », E. BALIBAR (La Découverte, 1992).

CDU 33347

OCDE

Rapports préparatoires et contributions aux séminaires de Stockholm, Toronto et Athènes du groupe de travail sur la gouvernance urbaine

1997-1998

OCDE

Better governance for more competitive and livable cities

Toronto, Conference documents, 1997

OCDE

Draft report of the OECD. Sweden workshop : « Governing metropolitan areas : institutions, finance and partnerships », Stockholm, 4-6 June 1997

Steering group on urban governance, Territorial development service, Group on urban affairs, 1997.- 93 p.

Cet atelier a permis d'examiner et d'analyser les incitations et les obstacles aux réformes institutionnelles dans les zones métropolitaines et les questions qui s'y rapportent en termes de finances et de gouvernance urbaines. Trois thèmes ont été retenus : la gestion du changement dans les zones métropolitaines ; l'amélioration du financement de ces zones et la création de partenariats innovants. Ces thèmes ont été débattus par des responsables des affaires urbaines au niveau national, régional et local, des élus des villes, des représentants des citoyens et des entreprises et des représentants des organisations gouvernementales et non-gouvernementales internationales.

CDU 39763

OCDE

Draft final report. Improving governance at the metropolitan level. OECD headquarters, 19 May 1999

in Room document, n° 3, 12 mai 1999. - 221 p.

Le groupe des affaires urbaines de l'OCDE a lancé un programme de recherche sur la gouvernance. Trois ateliers ont été organisés en Suède, en Grèce et au Canada en 1997 et 1998. Ce rapport final en est la synthèse. Il examine la gouvernance d'un ensemble de zones métropolitaines, les relations entre les sphères nationales, régionales et locales et les relations avec la société civile et le secteur privé. Il identifie les questions clés du débat, met en lumière les innovations politiques récentes en matière de gouvernance. Il contient les conclusions et les recommandations politiques approuvées par le groupe de pilotage sur la gouvernance.

CDU 39764

PADIOLEAU Jean Gustave

L'action publique urbaine moderniste

in Politiques et management public, vol. 9, n° 3, sept. 1991. - pp.133-143

Interrogation sur l'essor d'un mouvement moderniste du gouvernement des collectivités territoriales : la promotion et la mise en place de démarches stratégiques pour favoriser le développement local urbain. Ce mouvement n'est pas sans soulever des interrogations sur la montée d'un pouvoir oligarchique urbain inédit et la tentation de l'évasion institutionnelle.

CDU

PELTENBURG Monique, DAVIDSON Forbes, TEERLINK Hans, WAKELY Patrick

Building capacity for better cities, concepts and strategies, cases

Rotterdam, IHS, 1996. - 2 vol., 36 p. + 85 p., fig., bibliogr.

Basé sur le contenu et les recommandations de la table ronde sur « Le développement des ressources humaines pour les meilleures villes » tenue à Rotterdam en 1995, en vue de la conférence Habitat II, ces deux volumes traitent de la capacité institutionnelle à développer une meilleure gestion urbaine et à mettre en oeuvre la bonne gouvernance de la part des principaux acteurs.

CA C9720 (1-2)

PIERRE Jon (ed.)

Partnerships in urban governance : European and American experience

New York, St Martin's Press, 1998. - XII - 206 p., bibliogr., index

Sciences-po

PUMAIN Denise, MATTEI Marie-Flore (coord.)

Données urbaines 2

Paris, Ed. Anthropos, 1998. - 471 p., tabl., fig., planches, bibliogr.

Ce deuxième volume de la série « Données urbaines » fait le point sur des domaines d'informations sont peu connues ou peu accessibles. Les quarante contributions sont groupées en six thèmes : gouvernance urbaine, vie urbaine, structures spatiales et sociales, activités économiques, systèmes urbains, environnement urbain. Le thème de la gouvernance urbaine renvoie à l'examen des marchés fonciers et immobiliers, de la réputation financière des villes, de la taxe professionnelle, de l'abstentionnisme, du vote d'extrême droite, etc.

CDU 37107 ; IA 37482 (2) ; PIR 81

SAEZ Guy, LERESCHE Jean Philippe., BASSAND Michel (dir.)

Gouvernance métropolitaine et transfrontalière. Action publique territoriale

Paris, L'Harmattan, 1997. - 314 p., graph. ; coll. Logiques sociales

Les contributions réunies dans cet ouvrage traitent de l'évolution des politiques publiques dans le cadre du processus de métropolisation et de la coopération transfrontalière. La première partie établit un lien entre ces deux phénomènes, notamment à travers le cas de l'Italie et des frontières franco-suisse et germano-polonaise. La deuxième partie analyse les dynamiques institutionnelles générées par la métropolisation ainsi que la gouvernance, notion rendant compte des nouveaux mécanismes de coordination entre acteurs privés et publics et entre diverses échelles territoriales de décision. La

troisième partie présente trois exemples suisses de politiques publiques métropolitaines qui concernent respectivement l'action sociale, les réseaux universitaires et les conflits au sujet de l'implantation de services sociaux destinés aux toxicomanes.

CDU 35354

SASSEN Saskia

L'Etat et la ville globale : notes pour penser l'inscription spatiale de la gouvernance. in La ville-monde aujourd'hui. Entre virtualité et ancrage

in Futur antérieur, n° 30-31-32, 1996. - pp.27-49

Les nouvelles industries de l'information, de la finance et des services tendent à avoir une économie transnationale et pour partie enchevêtrée dans des espaces électroniques qui dépassent les juridictions et les frontières conventionnelles. Cependant, l'économie spatiale de ces industries montre aussi le besoin de sites stratégiques appartenant à des territoires nationaux et concentrant d'importantes ressources et infrastructures. Cette contradiction ouvre des possibilités d'action pour l'Etat, y compris l'Etat local, non prévues dans les hypothèses d'un déclin significatif de l'Etat dans l'économie mondialisée. Les nouvelles industries de l'information posent la question du contrôle dans l'économie mondialisée plutôt que celle de l'extension de l'économie au-delà de l'Etat.

CDU 33347

SHARPE L. J.

The government of world cities : the future of the metro model

Londres, J. Wiley and Sons, 1994. - 234 p., index, tabl., bibliogr.

Les contributions proviennent d'un congrès, qui s'est déroulé à Oxford en juin 1991, et qui avait pour but de comprendre la suppression des pouvoirs métropolitains à Londres, Rotterdam et Copenhague et le maintien des pouvoirs métropolitains dans d'autres villes-monde.

IA 38342

SPECTOR Thérèse, THEYS Jacques (dir.)

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT ; DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Villes du XXI^e siècle. Entre villes et métropoles : rupture ou continuité ? Synthèse du colloque de La Rochelle 19-20-21 octobre 1998. Aurons-nous l'aptitude collective à vivre positivement les mutations en cours et à venir ?

Paris-La Défense, METL ; Lyon, CERTU, 1999. - 262 p. ; Collections du CERTU, coll. Débats n° 21

Cet ouvrage constitue une synthèse des travaux du colloque organisé à La Rochelle, au cours duquel 130 orateurs de 50 de pays différents pays sont intervenus. Il en reprend les sept thèmes : mondialisation et métropolisation ; liens sociaux, représentations collectives et espace public ; mode de vie, conditions de vie : perceptions et pratiques de la métropole ; formes et conceptions urbaines : des modèles en compétition ? ; innovations technologiques et utopies urbaines ; villes durables, villes vulnérables ? ; gouverner les villes et les métropoles.

CDU 39709

STOKER Gerry

Urban governance in Britain

in Sociologie du travail, n° 2, 1995. - pp.301-316, bibliog.

L'auteur présente l'état des recherches sur le gouvernement local en Grande-Bretagne. Le pouvoir local a connu, en effet, des changements majeurs avec l'arrivée des conservateurs en 1979. Le débat s'est d'abord centré sur l'étude des forces de changements pour aboutir à une analyse de la nature du système émergent. Ceci pose des problèmes théoriques, incite à étudier les réseaux politiques, le rôle du marché et soulève des questions sur le rôle nouveau de l'Etat et des citoyens.

CDU

THOMAS H., IMRIE R.

Urban development corporations and local governance in UK

in Tijdschrift voor economische en sociale geografie, vol. 88, n° 1, 1997. - pp.53-64

Discussion sur les changements de la politique urbaine britannique dans le contexte des bouleversements du système de gouvernement local. Evaluation des corporations de développement urbain, initiative à laquelle participent les acteurs locaux. Les auteurs se demandent dans quelle mesure

le nouveau système éclipse le système traditionnel, et si de réelles possibilités d'expression des initiatives locales peuvent exister.

FRANCIS

VERPRAET Gilles (dir.)

Partenariat et politiques publiques dans les métropoles européennes. Séminaire européen CNRS - PIR-Villes

Paris, CNRS - PIR-Villes, 1997.- 215 p., ann., bibliogr.

Présentation des communications du séminaire sur l'analyse comparative des partenariats entre les autorités publiques de différents pays européens et des opérateurs privés, afin de financer des opérations lourdes. Partenariat et dynamiques urbaines : politiques urbaines et partenariats pluriels ; la collaboration de l'Etat avec le secteur privé dans la construction de la ville : les cas de Madrid et de Barcelone ; le développement des approches partenariales dans les politiques urbaines du Grand Lyon ; le partenariat dans la production des services publics locaux et des politiques publiques de la Région de Lyon ; constructions politiques et partenariat : conception partenariale et projets urbains sur la région milanaise ; la bipartition public-privé et la construction des biens communs par la politique urbaine au niveau local : le cas de l'agglomération de Milan ; partenariats, échange urbain et échange politique ; privatisations, régimes urbains et partenariat en Grande-Bretagne ; polycentrisme et mutation de l'action publique, les métropoles de Stuttgart et Lyon ; partenariat et gouvernance urbaine ; coordinations métropolitaines et lieux politiques.

CDU 38310 ; PIR 78

WARIN P.

Gouvernance peau de chagrin ; point de vue sur la mise en oeuvre de la politique de la ville

CNRS, PIR-Villes

PIR

Au-delà d'Istanbul

in Villes en développement, n° 35, mars 1997.- 8 p., phot.

Au Sommet mondial des villes, Habitat II, les pays réunis se sont accordés sur un plan mondial d'action pour offrir un avenir aux villes. Ils ont reconnu le niveau local comme essentiel pour un développement urbain équilibré et durable en soulignant l'importance d'une bonne gouvernance. Ils ont consacré le droit à un logement décent. Ils ont redéfini le rôle respectif des protagonistes du développement local solidaire en mettant l'accent sur la nécessaire coopération entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile.

CA RB15 (97 : 35)

Les entretiens de Taksim. Une présence française. Habitat II, Sommet des Villes, Istanbul, 3-14 juin 1996

Paris, Mission de coordination des contributions françaises à Habitat II, 1997.- 51 p. + 49 p., phot.

Les « entretiens de Taksim » ont été organisés par la Mission de coordination des contributions françaises au Sommet mondial des villes d'Istanbul, peu avant que la conférence Habitat II ne s'ouvre. Cette manifestation a permis de discuter avec un large public du savoir-faire des entreprises et professionnels français en matière de réalisations urbaines. Ce document fait état de différentes propositions : renforcer la gouvernance urbaine pour réussir un développement durable, mettre le patrimoine et l'association culturelle au service de l'intégration urbaine, organiser le partenariat pour améliorer les services au quotidien, permettre à chacun de se loger dans une ville plus solidaire et assurer la sécurité urbaine et favoriser une citoyenneté active.

CDU 34975 ; CA C9729 ; IA 38634

La gestion publique locale : partenariat et performance. Une étude empirique sur 20 communes-centres d'agglomérations françaises

in Revue d'économie régionale et urbaine, n° 3, 1997.- pp.425-447, tabl., fig., bibliogr.

Les nouvelles pratiques des grandes communes urbaines françaises en matière de gestion publique associent une proportion croissante d'acteurs extérieurs au secteur public local dans la conduite des actions collectives. Cette évolution renforce le caractère évanescent du pouvoir local que la littérature traduit par le concept de gouvernance, préféré au concept de gouvernement local. Le contenu économique du concept de gouvernance soulève le problème de la capacité de régulation d'une autorité

publique locale qui fait appel à l'échange contractuel et au partenariat. L'existence d'un lien entre partenariat et performance est établi. Il montre que la meilleure gestion associée, à parts égales dans la conduite des affaires publiques, le secteur public local et les opérateurs extérieurs.

CDU ; IA P.355

Gouvernance

in Débats d'habitat, vol. 1, n° 1, juin 1995. - pp.3-18, phot.

Ce numéro sur la gouvernance, analyse la façon dont les établissements humains sont administrés et examine plus particulièrement les questions de gestion urbaine. Il traite des défis auxquels est confrontée la société civile au sens large et suggère quelques actions participatives. Ce thème de la gouvernance occupe une place centrale dans le programme de travail de la conférence Habitat II.

CA P165/6

La gouvernance urbaine

in Politiques et management public, vol. 16, n° 1, 1998. - pp.1-138, tab., bibliogr.

Articles sur la gouvernance urbaine, nouvelle notion fondamentale de la politique publique qui rend compte d'un monde où la gestion publique mêle l'action des autorités locales à celle des agences d'urbanisme, des sociétés d'économie mixte, des associations, dépend du consentement et de la mobilisation des citoyens et peut recouvrir des territoires hétérogènes.

CDU

Gouvernances

in Les Annales de la recherche urbaine, n° 80-81, déc. 1998. - 248 p., phot., bibliogr.

Ce double numéro, consacré au thème de la gouvernance urbaine, rassemble des contributions issues d'horizons divers donnant la parole à des chercheurs francophones. Il est question d'expériences de gouvernance urbaine au Brésil (Porto Alegre, Salvador de Bahia), en Afrique de l'Ouest et Australe, en Argentine, au Royaume Uni, en Suisse et bien sûr en France. Ces contributions constituent une invitation à penser la construction de la ville dans une perspective de gouvernance urbaine, c'est-à-dire d'ouverture à l'ensemble des partenaires de gestion de la ville.

CDU

Le gouvernement urbain. in La ville

in Courrier du CNRS, n° 81, été 1994. - pp.79-109

Série d'articles sur l'adaptation des politiques publiques locales à l'évolution socio-économique des territoires dans les domaines du logement, du foncier, de la sécurité et de l'intégration sociale. Différentes recherches sont présentées : les mécanismes spéculatifs entre marché et immobilier, les politiques de prévention de la délinquance et d'intégration sociale, les effets de la décentralisation et de la libre concurrence dans le développement local, l'intercommunalité et le pouvoir politique.

CDU 30345 ; IA 35365 ; EPC P610

Renouvelons la citoyenneté

in Territoires, n° 321, octobre 1991. - pp.7-74, phot.

Plus les citoyens désertent les bureaux de vote, expriment brutalement leur mal de vivre, développent des réactions de rejet du politique ou suivent des idéologies de rejet, plus les procédures, les textes de loi et les discours font référence aux habitants. Est-ce suffisant ? C'est l'échange d'expériences, la réflexion sur le terrain, la recherche d'une mobilisation des acteurs, la découverte de nouveaux instruments, la compréhension des réalités de la vie quotidienne dans les quartiers qui ont poussé élus locaux, représentants associatifs et administratifs locaux à venir débattre ensemble le 13 juin dernier aux premières rencontres de la démocratie locale.

CDU

ETUDES DE CAS

ABERS Rebecca

La participation populaire à Porto Alegre au Brésil. in Gouvernance

in Les Annales de la recherche urbaine, n° 80-81, déc. 1998. - pp.43-53, bibliogr.

Depuis une vingtaine d'années, la municipalité de Porto Alegre associe étroitement les habitants aux décisions. Les investissements somptuaires des années antérieures ont depuis lors cédé la place à de petites opérations définies par une répartition socialement plus équitable des ressources. Les nouvelles structures de participation, qui bousculent le clientélisme local, ont inscrit le changement dans la durée, mais laissent encore sans voix les démunis.

CDU

BASSET K.

Partnerships, business elites and urban politics, new forms of governance in an English city ?

in Urban studies, vol. 33, n° 3, 1996. - pp.539-555, bibliogr.

Cet article analyse les conditions nécessaires à l'essor des accords de partenariat dans les villes anglaises et à l'émergence de nouvelles élites des affaires impliquées dans les politiques urbaines. Il examine aussi les facteurs économiques et politiques locaux expliquant les disparités inter-urbaines.

CDU

BATER J.H., DEGTYAREV A.A., AMELIN V.N.

Politics in Moscow : local issues, areas and governance

in Political geography, vol. 14, n° 8, 1995. - pp.665-687, fig., tabl., bibliogr.

Enquêtes effectuées dans trois districts municipaux de Moscou aux structures sociales différentes. Attitudes et opinions à l'égard de la qualité de vie et de l'administration locale. Contexte des récentes réformes des structures administratives locales.

FRANCIS

BOLLENS Scott A.

Le gouvernement des cités à hauts risques politiques. in Gouvernance

in Les Annales de la recherche urbaine, n° 80-81, déc. 1998. - pp.9-18, bibliogr.

Jérusalem, Belfast, Johannesburg et tant d'autres villes condensent les tensions explosives du monde contemporain. Dans un contexte où les flux migratoires et les inégalités de développement entretiennent les guerres ethniques, les politiques d'urbanisme accompagnent le dénouement du drame. Les stratégies d'occupation du sol, ségrégatives ou intégratrices, jouent cependant un rôle non négligeable dans le maintien ou la rupture des équilibres instables.

CDU

BORJA Jordi

Ville, démocratie et gouvernabilité : le cas de Barcelone. in Villes de l'avenir : la gestion des transformations sociales

in Revue internationale des sciences sociales, n° 147, mars 1996. - pp.97-106, bibliogr.

La ville de Barcelone est engagée dans trois processus d'ordre à la fois politique et urbain : la démocratisation de la gestion municipale, la transformation physique de la ville et la définition d'un projet urbain largement partagé par la société civile. Ces processus sont étudiés dans l'article sous trois angles : les initiatives du gouvernement local, la concertation entre les pouvoirs publics et le secteur privé, les problèmes de gouvernabilité à long terme.

CDU 33258 ; CA C9007

HEBBERT Michael

Leading London the right way ?

in Town and country planning, vol. 66, n° 10, octobre 1997. - pp.253

Le livre vert gouvernemental sur la « gouvernance » de Londres pose 61 questions sur l'avenir de la gestion de la capitale britannique. Il propose l'élection d'un maire et d'un conseil municipal au suffrage universel. Cependant, le maire n'aurait pas les mêmes pouvoirs fiscaux ou exécutifs que le maire de Barcelone. Selon l'auteur, il vaudrait mieux combiner les corps déjà existants dans un gouvernement

confédéral de Londres qui serait élu indirectement par les municipalités de Londres ; cette option serait plus transposable à Manchester et aux autres métropoles britanniques.
CDU ; IA P.396

JOHN Peter, COLE Alistair

Urban regimes and local governance in Britain and in France : policy adaptation and coordination in Leeds and Lille

in Urban affairs review, vol. 33, n° 3. - pp.382-404

Les travaux menés sur le style d'administration des villes américaines peut s'appliquer au contexte européen. En dépit des différences géographiques, culturelles et institutionnelles, les villes de Leeds et de Lille présentent des régimes analogues grâce à la participation du monde des affaires au secteur public, régimes qui sont étudiés à la lumière de cinq critères non-institutionnels concourant à leur soutien : situation du secteur privé local, son intégration, contexte urbain plus large, avantages et désavantages économiques.

Sciences-po

JOUVE B., LEFEVRE Christian

Dynamique institutionnelle et culture politique territoriale : la cité métropolitaine de Bologne

in La Revue française de sociologie, n° 37-3, juillet-septembre 1996. - pp.369-396

Suite à une loi nationale de 1990, Bologne a décidé de se doter d'une institution d'agglomération pour devenir une « cité globale » capable d'entrer en collaboration-compétition avec des aires européennes de même niveau. Replacée dans le contexte politique et administratif italien qui est caractérisé depuis des décennies par la réticence, voire l'opposition, des collectivités locales aux multiples réformes de l'organisation territoriale du pays, cette institution constitue en soi une innovation dont il s'agit de révéler les éléments explicatifs. La production de cette institution est appréhendée à travers son processus de légitimation. Il s'agit de mettre en avant les représentations collectives et les codes sociaux mobilisés, voire fabriqués, par certains acteurs politiques en vue de légitimer cette action publique. Les auteurs insistent sur le fait que le processus de légitimation ne peut se comprendre que replacé à l'intérieur des rapports politiques et sociaux qui structurent une agglomération comme Bologne.

CDU

LEFEVRE Christian

Le gouvernement des métropoles américaines : l'autonomie locale contre les institutions d'agglomération (1960-1992)

in Politiques et management public, vol. 10, n° 4, déc. 1992. - pp.27-53, tabl., bibliogr.

Les métropoles des Etats-Unis se caractérisent par une fragmentation politico-institutionnelle extrême. Les tentatives de constitution d'une administration au niveau de la métropole ont presque toutes échoué. L'importance de l'autonomie locale demeure le facteur essentiel permettant de comprendre le blocage culturel et la politique des réformes ; mais aujourd'hui, l'urgence des problèmes de transport et d'environnement semble précipiter l'intervention des Etats fédérés en faveur d'une administration régionale des agglomérations.

CDU ; IA P.474

NAKAMURA Akira

Essais de gouvernance du gouvernement de Tokyo : développement et problème d'administration publique dans la capitale du Japon. in L'administration publique au Japon : problèmes et perspectives

in Revue internationale des sciences administratives, vol. 64, n° 2, juin 1998. - pp.265-278

La gouvernance au sein du gouvernement de Tokyo est expliquée au travers de l'histoire du développement politique de la capitale japonaise et de la gestion de l'urbanisme depuis 1888. Le gouvernement de la métropole de Tokyo (GMT) créé en 1943 a hérité de ses prédécesseurs la ville et la préfecture de Tokyo, leur intérêt pour la construction de ports et de routes, notamment durant l'administration Suzuki (1979-1995). C'est lors de l'administration Suzuki, que le GMT a développé des projets gigantesques comme celui du développement du front de mer sans consultation ou participation politique. Ce fut un échec qui a conduit à sa perte.

CDU

THORLEY Andy, NEWMAN Peter

International competition, urban governance and planning projects : Malmö, Birmingham, Lille

in European planning studies, vol. 4, n° 5, 1996. - pp.579-593, bibliogr.

Dans un environnement de concurrence internationale accrue, les grandes villes européennes comme Malmö, Birmingham et Lille adoptent des stratégies de développement économique différentes selon le

contexte institutionnel et la politique nationale qui soutient les possibilités d'alliance entre intérêts privés et publics. Ces variantes confirment la théorie d'origine américaine qui place la stabilité et la durabilité du régime politique local au centre du processus de développement économique.

Sciences-po

RYDIN Yvonne

The enabling local state and urban development : resources, rhetoric and planning in East London

in Urban studies, vol. 35, n° 2, février 1998. - pp.175-191, fig., tabl., bibliogr.

Le langage de la nouvelle gouvernance fait la promotion de la cohésion des partenariats locaux. Le cas de la régénération de la zone de Thames Gateway à Londres illustre l'importance des relations d'une part entre le pouvoir central et le pouvoir local et d'autre part entre le pouvoir central et les intérêts économiques.

CDU ; IA P.412

La gouvernance urbaine à Lille Métropole

in La Farde, octobre 1998. - pp.12-17

Cet article montre que la gouvernance urbaine à Lille Métropole est le fruit de partenariats complexes entre le monde politique, économique et social. L'évolution des modes de production de la ville s'est traduite, dans les dernières décennies, par un renforcement du rôle de la Communauté urbaine de Lille Métropole et par une dynamique de coproduction public-privé du développement et de la reconquête urbaine. Aujourd'hui, dans le contexte européen se pose la question du renforcement des prérogatives du pouvoir politique métropolitain, légitimité par le vote des citoyens et relayé par une démocratie de proximité redéfinie sur le terrain.

CDU

Urban governance : a forum on Toronto

in Studies in political economy, vol. 56, 1996. - pp.151-216

L'aire métropolitaine de Toronto est administrée par une structure politique unique depuis janvier 1998. La gauche réfléchit à une redéfinition d'une politique qui intègre davantage les questions de développement urbain et d'espace citoyen. Se pose la question du rôle de l'Etat, de la place de l'Etat-nation et de ses relations avec la ville.

Sciences-po

4. APPROCHES TERRITORIALES DE LA GOUVERNANCE

AUTES Michel

De la gestion de l'espace à la production du territoire, le résistant retour du politique. *in La révolution des territoires*

in Pouvoirs locaux, n° 29, juin 1996. - pp.81-86, bibliogr.

La décentralisation, qui inaugure une nouvelle configuration des pouvoirs publics, peut s'analyser selon deux points de vue. D'abord, celui d'un nouveau paysage de la puissance publique où les centres de décision apparaissent plus nombreux, ce qui provoque une complexité plus grande dans le fonctionnement des institutions. Le second point de vue, prenant acte de ce constat, interroge les modes de relation entre ces niveaux devenus indépendants de la production de la décision publique.

CDU

DELEVOY J. P.

Cohésion sociale et territoires

Paris, La Documentation française. - Rapport du groupe de travail du Commissariat au Plan

DELFAU Gérard

Le retour du citoyen : démocratie et territoires

La Tour-d'Aigues, Ed. de l'Aube, 1994. - 91 p., bibliogr. ; coll. Monde en cours, prospective et territoires

Réflexions sur le déséquilibre entre l'Île-de-France et le reste de la France, et sur la dégradation des services publics en raison du retrait progressif de l'Etat. Propositions pour relancer l'idée de la primauté de la région, et pour réinsérer chaque citoyen dans la vie publique sous forme de bassins de vie, à l'image des bassins d'emploi.

CDU 32164 ; IA 34590 (5)

GONIN Patrick

Assises régionales pour l'emploi et le travail, mai-novembre 1994. Atelier n° 6: L'emploi, le travail, la formation et le territoire ; éléments constitutifs de la Charte de développement territorial

Lille, Conseil régional, 1994. - 22 p.

Le territoire, lieu de vie et de travail, est à l'origine de nouvelles synergies pour générer plus d'activités et donc à terme des emplois. Après un rappel des nouvelles données socio-économiques, l'auteur propose l'élaboration d'un projet de territoire, d'une intercommunalité de gestion et d'une intercommunalité de projet, pour une plus grande gouvernance locale. Pour cela, il s'agit d'organiser les cadres collectifs d'actions, par un projet de territoire, et de qualifier le territoire

CDU 31367

HEALEY Patsy

The place of « Europe » in contemporary spatial strategy making

in European urban and regional studies, vol. 5, n° 2, avril 1998. - pp.139-153, cartes, bibliogr.

Au sein de l'Europe occidentale, on constate actuellement un renouveau de la planification spatiale stratégique à l'échelle des régions urbaines. Ces nouvelles pratiques sont caractérisées par des efforts vigoureux pour construire des alliances soudées qui incluent de nouveaux enjeux et sont souvent accompagnées d'images spatiales bien développées, exprimant la position des régions urbaines. Dans les discours qui entourent ces processus, il est souvent fait appel à la métaphore de « l'Europe ». Ceci a été interprété par de nombreux commentateurs comme le signe d'un « style marketing » dans la planification spatiale ou comme l'indice d'une forme émergente de gouvernance « entrepreneuriale ». Cet article, qui aborde l'étude de l'innovation au sein de l'élaboration des stratégies spatiales en Europe, soutient que la métaphore reflète diverses conceptions de l'espace, du lieu et du territoire, et qu'elle est utilisée pour mener différentes tâches en matière d'organisation.

CDU

LERESCHE Jean-Philippe, SAEZ Guy

Identité territoriale et régimes politiques de la frontière. in Elites, politiques et territoires
in Revue Pôle sud, n° 7, 1997.- pp.27-47, bibliogr.

La frontière est analysée comme un territoire à part entière produisant ses propres significations, pratiques et politiques. Présentation de la théorie, des limites et de l'inter-territorialité. Les cadres d'action publique régissent trois formes ou régimes de gouvernementalité : gouvernement, gouvernabilité, gouvernance. Une région transfrontalière ne possède pas forcément une entité territoriale forte. L'identité territoriale peut devenir une ressource pour accéder à la globalisation. La coopération transfrontalière devient un enjeu de coordination entre diverses échelles territoriales.

CDU 36319

LOINGER Guy, NEMERY Jean-Claude (dir.)

Construire la dynamique des territoires. Acteurs, institutions, citoyenneté active

Paris, L'Harmattan, 1997.- 287 p. ; coll. Administration et aménagement du territoire

Recueil de textes sur les aspects socio-économiques et politiques du développement territorial. La première partie aborde la problématique de l'articulation des politiques publiques nationale et européenne au niveau local et régional, ainsi que celle du devenir du couple déconcentration-décentralisation. Il y est également question des pays, de l'intercommunalité, des contrats de plan Etat-régions, de l'influence de l'Union européenne sur les régions ainsi que des politiques urbaines, de l'emploi et de la ville. La deuxième partie aborde le rôle de la citoyenneté active, de la démocratie participative dans la construction des dynamiques territoriales à travers les thèmes suivants : le développement local global et la participation des acteurs économiques et sociaux aux actions politiques ; la démocratie locale ; les conditions d'un véritable droit du partenariat dans le développement social des territoires ; les diverses pratiques de citoyenneté ; le rôle des associations dans le développement socio-spatial et leurs rapports avec le système politique.

CDU 36309 ; IA 39052

MAZEL Olivier, VAZARD Pascal, WERNER Klaus

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME ; DELEGATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION REGIONALE ; COMITE DE LIAISON DES BASSINS D'EMPLOI

Construire un projet de territoire. Du diagnostic aux stratégies

Paris-La Défense, METL - Ed. Villes et territoires, sept. 1997.- 73 p.

Orienté selon une approche globale incluant l'aménagement, l'économie et le lien social, ce guide a pour ambition de susciter une démarche d'animation participative du territoire. Il accompagne le diagnostic jusqu'à l'élaboration du projet de développement territorial, en proposant une méthode pour chacune des six phases du processus. Celles-ci consistent respectivement à initier la démarche ; identifier les acteurs à consulter et à impliquer ; consulter les acteurs pour repérer les enjeux et les projets fédérateurs ; hiérarchiser ces enjeux et projets ; produire un diagnostic sur ces enjeux et projets ; confronter les acteurs aux conclusions du diagnostic.

CDU 35625 ; IA 39128 ; EPC NS20785

PIVETEAU Vincent

Prospective et territoires, quelles questions pour la recherche ?

in Bulletin du Conseil général du génie rural, des eaux et forêts, n° 47, avril 1997

RANSON Ina (coord.)

Repenser les territoires. Construire des perspectives communes à partir d'échange d'expériences

in Documents de travail des Editions Charles-Léopold Mayer, n° 107, 1998.- 168 p., ann.

Ce dossier présente une synthèse du chantier sur la gestion intégrée des territoires qui a été organisé par la Fondation pour le progrès de l'homme, Charles-Léopold Mayer, en décembre 1997 à Jonquières (Québec). Face aux nombreux défis auxquels nos sociétés sont confrontés, il apparaît que le territoire a un nouveau rôle à jouer. Des fiches d'expériences présentant des initiatives intéressantes ou originales sont présentées sous trois rubriques : inventer localement des formes interactives de développement, faire évoluer la gouvernance des territoires et réinventer les liens entre le local et le global.

4D

SPECTOR Thérèse

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT ; DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

La prospective et la ville

in Notes du Centre de prospective et de veille scientifique, série Equipement, n° 7, 1997. - 67 p., bibliogr.

L'état des lieux de la prospective urbaine au début des années 1990 est présenté à travers un examen de la littérature récente. La première partie de l'ouvrage traite de questions prospectives telles que la métropolisation, la croissance urbaine, les relations entre villes et territoires, la démocratie, l'éclatement urbain, le développement urbain durable. La seconde partie évoque les divers déterminants socio-économiques de la modification des villes.

CDU 35030 ; IA 38491 (7)

THEYS Jacques, WACHTER Serge

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT ; DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

France 2015 : quels enjeux pour le territoire français dans l'Europe de demain ? Actes du colloque CPVS / DRAST / DATAR, mars 1996

in Dossier des séminaires techniques, territoires et sociétés, n° 33, déc. 1996. - 128 p., schémas, bibliogr.

L'aménagement du territoire français à l'horizon 2015 est abordé selon des approches thématiques ou des approches territoriales. La première partie présente le projet France 2015 et les tendances de l'organisation du territoire, l'économie, entre mondialisation et territoire, les scénarios en matière de transports, les enjeux de l'armature urbaine, les faiblesses et les risques du modèle métropolitain et les vertus d'un modèle polycentrique d'organisation de l'espace, les relations entre environnement et territoire, les visions différentes de la France et de l'Allemagne sur l'aménagement du territoire européen. La seconde partie aborde l'espace-projet de la façade atlantique européenne, le devenir de l'ouest armoricain, les spécificités et les enjeux d'aménagement de la région grand nord et la charte du bassin parisien.

CDU 34899 ; IA 38488

VELTZ Pierre

Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel

Paris, PUF, 1996. - 264 p., bibliogr. ; coll. Economie en liberté

Examen des liens entre trois grands processus : la mondialisation de l'économie, la polarisation spatiale croissante au profit des zones les plus développées, en particulier des grandes métropoles, les mutations profondes des modes d'organisation de la production. Risques de la nouvelle géo-économie : montée des inégalités minant la cohésion sociale et dictature du court terme incompatibles avec les besoins de mémoire et de lenteur des personnes et des entreprises.

CDU 32999 ; IA 37227

European spatial development perspective

Premier document officiel présenté à la réunion informelle des ministres des pays de l'Union européenne en charge de l'aménagement du territoire, 1996

Ce document contient une étude de la Présidence Italienne qui a été discutée lors de la réunion des ministres européens en charge de l'aménagement du territoire les 3 et 4 mai 1996 à Venise. Cette étude s'intitule : « Les villes en Europe : globalisation, soutenabilité et cohésion » et propose un nouvel Agenda européen axé sur l'urbain qui permet de donner une nouvelle visibilité aux thématiques urbaines dans le cadre des politiques communautaires.

4D

localisation des documents

Les documents cités dans cet ouvrage
peuvent être consultés dans les centres de documentation des organismes suivants :

COTE / LIEU

- CA **ISTED / Villes en développement**
Arche de la Défense - 92055 Paris-La Défense cedex
tél. 01 40 81 11 78 - fax 01 40 81 15 99 - ved@isted.3ct.com
- CDU
PIR **METL / DGUHC - Centre de documentation de l'urbanisme (CDU)**
Arche de la Défense - 92055 Paris-La Défense Cedex
tél. 01 40 81 11 78 - fax 01 40 81 15 99
cdu@dguhc.equipement.gouv.fr - <http://www.equipement.gouv.fr/urbanisme>
- 4D **Association Dossiers et débats pour un développement durable (4D)**
7, impasse Charles Petit - 75011 Paris
tél. 01 44 64 74 94 - fax 01 44 64 72 76 - association4d@globenet.org
- EPC **Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC)**
Cité Descartes - 6/8, av. Blaise Pascal - 77455 Marne-la-Vallée cedex 2
tél. 01 64 15 34 75 - fax 01 64 15 34 79 - levy@enpc.fr
- IA **Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France (IAURIF)**
15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15
tél. 01 53 85 79 20 - fax 01 53 85 76 02 - mediatheque@iaurif.org - <http://www.iaurif.org>
- La Documentation française**
29-31, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07
tél. 01 40 15 70 00 - fax 01 40 15 72 30 - 3615 ou 3616LADOC
- Sciences- po** **Fondation nationale des sciences politiques**
Bibliothèque - Centre de documentation
30, rue St-Guillaume - 75007 Paris
tél. 01 45 49 50 96 - fax 01 42 22 99 80

Les banques de données bibliographiques, FRANCIS et PASCAL, signalent respectivement des références bibliographiques en sciences humaines, sociales et économiques pour l'une, et en sciences, technologie et médecine pour l'autre. Elles sont diffusées par l'**Institut de l'information scientifique et technique (INIST)**.

INIST Information clients - CNRS

2, allée du Parc de Brabois - 54514 Vandoeuvre-lès-Nancy cedex
tél. 03 83 50 46 64 - fax 03 83 50 46 66 - infoclient@inist.fr

adresses utiles

GEMDEV

Centre Malher

9, rue Malher - 75181 Paris cedex 04

tél. 01 44 78 33 15 - fax 01 44 78 33 88

gemdev@univ-paris1.fr

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD ou UNDP)

Diffusion CFCE - 10, avenue d'Iéna - 75016 Paris

tél. 01 40 73 34 60 - fax 01 40 73 31 46

http://www.cfce.fr

Banque mondiale

Librairie - distributeur

DATA BOOKS JOURNALS / World bank publications

48, rue Gay-Lussac - 75005 Paris

tél. 01 55 42 73 08 - fax 01 43 29 91 67